Niveau(x) d'enseignement: 6 Numéro EDUQ : 8170599
Centre d'intérêt: 48

Grenier, Diane.

L'aide financière aux étudiants du post secondaire : résultats d'un sondage / par Diane Grenier, Pierre Bouchard. -- [Montréal] : Université de Montréal, Centre de sondage, 1980.
126 f. ; 28 cm.

Cote Dewey: 378.362'09714/G827a Cote LC: LB/2340.4/.C38

Descripteur(s): *Aide aux étudiants *Attitude du public *Questionnaire *Collégial (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Présentation des données recueillies lors d'un sondage sur les programmes gouvernementaux d'aide financière aux étudiants du postsecondaire effactué auprès du grand public. Trois thèmes principaux sont abordés: 1. la connaissance qu'ont les Québécois des programmes gouvernementaux d'aide financière aux étudiants; 2. les modes de financement utilisés par les étudiants au cours de leurs études et les avantages qu'ils tirent des programmes de l'état; 3. l'attitude du public face à l'importance de l'aide gouvernementale et aux formes qu'elle prend.

L'enquête a été effectuée par téléphone, en juin 1980 auprès de deux échantillons visant des populations distinctes: le premier, tous les Québécois de 16 ans et plus et le second, la population des 16 à 37 ans ayant fait des études postsecondaires. Au total, pour chacun des échantillons, 1382 (sur 3217) et 894 (sur 7813) réponses ont été obtenues. Le degré de précision des données s'établit respectivement à 2,7% et à 3,3%. Le questionnaire utilisé est reproduit en annexe.

L'étude permet, entre autres choses, de déterminer les attentes de la population en regard des formes que les programmes d'aide financière pourraient prendre. Bien qu'un nombre assez important de répondants ait souhaité que les gouvernements assument la plus grande partie des frais d'études, la majorité s'est prononcée en faveur d'une formule plus conservatrice qui correspond en général à la pratique actuelle.

Type de document: r
Auteur de l'analyse: ar

E D U Q 8170599

L'aide financière aux étudiants du postsecondaire

Résultats d'un sondage

Par: Diane Grenier,
Pierre Bouchard,
Responsables de recherche

Centre de sondage
Université de Montréal

Novembre 1980

SOMMAIRE

			PAGE
INTRODUCTION			1
CHAPITRE I	:	LA CONNAISSANCE DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX D'AIDE FINANCIERE AUX ETUDIANTS	3
CHAPITRE II	:	LES MODES DE FINANCEMENT UTILISES PAR LES ETUDIANTS AU POSTSECONDAIRE	13
		2.1 La poursuite d'études postsecondaires	13
		2.2 Le financement des études postsecondaires	18
		2.3 Les avantages et les difficultés de l'aide financière gouvernementale	30
CHAPITRE III	:	CE QUE LES PROGRAMMES D'AIDE AUX ETUDIANTS POURRAIENT ETRE	37
		3.1 Attentes de la population concernant les programmes d'aide aux étudiants	37
		3.2 Changements à apporter aux programmes gouvernementaux d'aide financière aux étudiants	69
CONCLUSION			74
ANNEXE 1	:	RAPPORT D'ECHANTILLONNAGE ET RESULTATS DE LA CUEILLETTE	76
ANNEXE 2	:	QUESTIONNAIRE	87
ANNEXE 3	:	QUELQUES TABLEAUX RELIES A L'ANALYSE	98
ANNEXE 4	:	QUELQUES TABLEAUX INTERESSANTS	109

INTRODUCTION

Nous allons procéder dans le cadre de ce rapport à l'analyse de quelques-unes des informations recueillies au cours d'un sondage qui a porté sur les programmes gouvernementaux d'aide financière aux étudiants de niveau postsecondaire . Comme on pourra le constater, c'est autour de certains thèmes précis que nous avons choisi d'entreprendre l'examen des résultats obtenus. Il sera question d'abord de l'état de la connaissance qu'ont les Québécois de l'existence des programmes gouvernementaux d'aide financière aux étudiants. Ce sera là l'objet de notre premier chapitre. Au deuxième chapitre, nous nous consacrerons aux modes de financement utilisés par les étudiants durant leurs études postsecondaires et plus précisément à l'utilisation des prêts et bourses provenant des programmes gouvernementaux. Il sera alors question des avantages que les étudiants ont tirés de ces programmes, s'ils ont pu en bénéficier, de même que des difficultés qu'ils ont rencontrées. Enfin, dans un troisième chapitre de ce rapport, nous allons nous attacher aux attitudes des informateurs face à l'importance que l'aide gouvernementale devrait prendre dans le paiement de ce qu'il en coûte aux étudiants, pour poursuivre des études postsecondaires . Nous nous intéresserons aussi dans ce même chapitre aux attitudes des répondants face aux différentes possibilités de changements qui ont été énoncées dans le cadre de l'enquête et qui pourraient être apportées aux programmes d'aide financière aux étudiants.

Avant de passer à la description et à l'analyse des résultats afférents à chacun de ces sujets, nous voudrions souligner l'option méthodologique que nous nous sommes permis de prendre quant à l'analyse des deux sous-projets: celui ayant comme population cible l'ensemble de la population québécoise âgée de 16 ans et plus - premier sous-projet, et celui visant plus spécifiquement les individus âgés de 16 à 37 ans ayant un niveau de scolarité postsecondaire - deuxième sous-projet.

Puisque les questionnaires administrés aux répondants des deux sous-projets se recoupent largement et sont même en tous points similaires pour les 16 à 37 ans possédant un postsecondaire, nous avons joint les répondants du premier sous-projet qui possédaient ces caractéristiques à ceux du deuxième, après nous être assurés que les deux groupes ne présentaient

pas de différence significative. Cette opération permettait de rendre compte des informations recueillies pour les 16 à 37 ans munis d'un postsecondaire en diminuant largement le traitement informatique des données, qui aurait été nécessité par une double analyse selon les deux sous-projets. De plus, cette opération avait aussi pour conséquence d'accroître les effectifs envisagés pour ce groupe de répondants. Cela permettait non seulement d'augmenter quelque peu la capacité d'inférer à la population les observations statistiques effectuées, mais aussi la capacité de procéder à une analyse plus poussée par le biais de tableaux croisés multivariés ou encore par l'introduction de variables plus complexes et détaillées. Dans le même ordre d'idée, l'augmentation des effectifs analysés pour les 16 à 37 ans avec post-secondaire fournissait la possibilité de faire, s'il y avait lieu, une comparaison encore plus soutenue entre ces informateurs et les autres issus de la population générale des 16 ans et plus. Précisons ici que nous avons choisi de placer au centre de l'analyse les 16 à 37 ans ayant quelque scolarité de niveau postsecondaire, puisqu'ils sont, ou ont été dans un passé rapproché, les principaux intéressés et concernés par les programmes d'aide financière aux étudiants de collèges et d'universités. Les autres répondants, en plus de fournir une image des opinions et attitudes du reste de la population québécoise, pourront être pris comme groupe témoin pour faire ressortir les attitudes propres aux 16 à 37 ans ayant un post-secondaire.

I- LA CONNAISSANCE DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX D'AIDE FINANCIERE AUX ETUDIANTS.

Les programmes gouvernementaux d'aide financière aux étudiants ne peuvent être effectifs que si la population en général et plus précisément, bien sûr, la population étudiante, se trouvent informées de leur existence. Il apparaît clairement que les individus concernés par ces programmes y feront appel et pourront bénéficier de leurs avantages dans la mesure où ils savent que de tels programmes existent. Nous allons, donc, nous pencher dans cette première section du rapport sur l'état de la connaissance qu'ont les Québécois de l'existence des programmes d'aide financière que les gouvernements offrent aux étudiants du postsecondaire. L'analyse des résultats obtenus à cet égard sera effectuée tant pour les répondants âgés de 16 à 37 ans possédant un postsecondaire que pour les autres répondants, puisque l'on détient ici les informations requises pour les deux ensembles d'individus. Tout au long de ce chapitre , nous procéderons à une analyse visant à faire ressortir, pour les uns et les autres, les modalités d'une connaissance plus ou moins grande de l'existence des programmes en question. Pour ce faire, plusieurs variables seront mises à contribution. Des caractéristiques démographiques, linguistiques et socio-économiques des répondants seront utilisées et on fera intervenir aussi d'autres variables relatives à l'entourage et à la fréquentation scolaire au moment de l'enquête. Ces dernières pourraient mettre en relief l'effet de situations particulièrement favorables à la diffusion de l'information quant à l'existence des programmes d'aide financière aux étudiants.

Tournons-nous d'abord vers le tableau 1.1 qui donne, pour chacun des deux groupes de répondants considérés, les 16-37 munis d'un postsecondaire et les autres, une idée globale de l'état de leur connaissance de l'existence des programmes gouvernementaux d'aide financière aux étudiants, indépendamment de toute autre variable. Précisons que les résultats présentés sont issus des informations recueillies à l'aide de la première question de chacun des questionnaires des deux sous-projets, qui se formulait comme suit: "A votre connaissance, existe-t-il des programmes gouvernementaux qui visent à aider financièrement les étudiants qui fréquentent le collège ou l'université?" (Question 1)

Tableau 1.1: Connaissance de l'existence des programmes gouvernementaux d'aide aux étudiants, par les 16 à 37 ans ayant un post-secondaire et les autres

	Les 16 à 37 ans avec postsecondaire	Les autres
Oui	90,0%	64,5%
Non	5,4%	21,3%
Ne sait pas	4,5%	14,3%
TOTAL:	100,0% (N: 1240)	100,0% (N: 1034)

Comme en témoigne le tableau 1.1 la grande majorité des individus de l'un et de l'autre groupe s'est révélée assez bien informée de l'existence des programmes gouvernementaux dont il est question ici. Les Québécois qui sont, ou ont été, plus directement concernés par les programmes d'aide financière aux étudiants, sont, comme on pouvait s'y attendre, dans une certaine mesure, beaucoup mieux informés de l'existence de ces programmes que les autres individus de la population québécoise. Les 16 à 37 ans possédant une scolarité postsecondaire ont déclaré dans une proportion de 90,0% avoir connaissance de l'existence des programmes d'aide aux étudiants alors que la même proportion, chez les autres répondants de 16 ans et plus, est de 64,5%.

Si l'on considère ces mêmes résultats selon le sexe, on remarque que cette variable n'influence guère la propension des répondants âgés de 16 à 37 ans munis d'un postsecondaire à connaître ou non les programmes gouvernementaux de prêts et bourses aux étudiants. Si l'on prend en considération les résultats illustrés par le tableau 1.2, on constate que les hommes et femmes de ce groupe se trouvent informés de l'existence des programmes en cause dans des proportions assez semblables. Par contre, si l'on se tourne vers le reste des informateurs provenant de la population québécoise, on constate que 70,2% des hommes ont affirmé connaître les programmes d'aide financière aux étudiants alors que 60,0% des femmes en ont fait autant. On peut penser que, si dans ce deuxième cas il existe des différences entre hommes et femmes, c'est attribuable au fait que les hommes sont généralement, plus que ces dernières, en contact avec le monde

Tableau 1.2: Connaissance de l'existence des programmes gouvernementaux d'aide aux étudiants selon le sexe pour les 16 à 37 ans avec postsecondaire et les autres

	Les 16 à 37 ans avec post-secondaire		Les autres	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Oui	89,3%	91,0%	70,2%	60,0%
Non	6,5%	4,2%	18,4%	23,5%
Ne sais pas	4,2%	4,9%	11,4%	16,5%
TOTAL:	100,0% (N: 659)	100,0% (N: 581)	100,0% (N: 451)	100,0% (N: 583)

extérieur au foyer. Ils sont, entre autres, plus souvent qu'elles sur le marché du travail où se trouve véhiculée une pléthore d'informations de toutes sortes. Ils sont aussi plus que celles-ci à l'écoute des médias d'information qui constituent certainement l'une des principales sources par lesquelles la population non étudiante est susceptible d'avoir été informée de l'existence des programmes d'aide financière aux étudiants de collèges et d'universités.

La langue maternelle est un facteur qui joue assez fortement sur les propensions à connaître l'existence des programmes d'aide aux étudiants tant des 16 à 37 ans munis d'un postsecondaire que des autres répondants. Comme on peut d'ailleurs le constater à partir du tableau 1.3, dans l'un et l'autre cas, les francophones sont ceux qui disent le plus souvent connaître l'existence de ces programmes. Dans des proportions significativement inférieures viennent ensuite les anglophones; les allophones, pour leur part, apparaissent incontestablement les moins informés de l'existence des programmes en cause.

Tableau 1.3: Connaissance de l'existence des programmes gouvernementaux d'aide aux étudiants selon la langue maternelle pour les 16 à 37 ans avec postsecondaire et les autres

	Les 16 à 37 ans avec postsecondaire			Les autres		
	Français	Anglais	Autres	Français	Anglais	Autres
Oui	91,8%	80,8%	74,4%	66,2%	58,1%	42,0%
Non	4,2%	13,8%	14,3%	19,7%	31,7%	35,7%
Ne sais pas	4,0%	5,4%	11,3%	14,0%	10,2%	22,2%
TOTAL:	100,0% (N: 1083)	100,0% (N: 75)	100,0% (N: 80)	100,0% (N: 912)	100,0% (N: 71)	100,0% (N: 49)

Un autre facteur aux effets non négligeables est la région. Comme pour la langue maternelle, qu'il s'agisse des 16 à 37 ans ayant un postsecondaire ou des autres informateurs de l'enquête, on observe pour les deux ensembles de répondants des tendances à peu près équivalentes. On est moins informé de l'existence des programmes d'aide aux étudiants à Montréal que dans le reste de la province. Pour les répondants plus directement touchés par les programmes de prêts et bourses aux étudiants on observe que, dans la région métropolitaine de Montréal, 87,6% de ces derniers ont déclaré avoir connaissance de l'existence des programmes d'aide aux étudiants, alors qu'à l'extérieur de la région métropolitaine, cette proportion atteint 92,4%. En ce qui concerne les autres répondants tirés de la population québécoise, ces proportions sont respectivement de 58,4% et 69,0%.

On pourrait être tenté d'imputer les tendances observées à Montréal au fait qu'il s'y trouve la grande majorité des anglophones et des allophones. Ceux-ci s'étant précédemment avérés moins informés que les francophones, on pourrait voir aisément, derrière les effets des deux régions que nous venons de décrire, les conséquences de leur composition linguistique. Précisons qu'à la lumière d'une analyse trivariée faisant intervenir à la fois les variables de la langue maternelle et de la région, les résultats obtenus portent à croire qu'il n'est pas possible d'envisager

les choses de la sorte. Lorsqu'on compare les tendances observées selon la région pour les francophones, seul groupe assez nombreux pour être envisagé distinctement pour la région de Montréal et pour le reste de la province, elles marquent toujours les mêmes propensions à ce qu'ils soient moins informés des programmes d'aide aux étudiants dans la région métropolitaine de Montréal qu'ailleurs au Québec. Les francophones, lorsqu'ils font partie des 16 à 37 ans munis d'un postsecondaire, connaissent les programmes d'aide financière aux étudiants dans une proportion de 89,5% dans la région de Montréal et de 93,7% à l'extérieur de celle-ci. S'ils font partie de l'autre groupe de répondants étudiés, les proportions alors observées sont respectivement de 60,8% et de 69,8%.

Les tendances que nous venons de décrire en fonction de la langue maternelle et de la région se sont avérées assez importantes pour être soulignées. Par ailleurs, elles nous apparaissent difficiles à interpréter. Peut-être résultent-elles d'une diffusion plus large et mieux organisée de l'information sur l'existence des programmes en question, par les organismes gouvernementaux concernés et les maisons d'enseignement, dans les milieux francophones et dans les régions extérieures à la région montréalaise.

Si on passe à des indicateurs d'un ordre plus socio-économique, on constate dans le cas de la population québécoise des 16 ans et plus, excluant les 16 à 37 ans ayant un niveau d'étude postsecondaire , que le niveau de scolarité a un effet assez important sur la connaissance de l'existence de ces programmes. Comme on peut le constater à la lecture du tableau 1.4, le pourcentage des répondants de ce groupe qui ont déclaré connaître l'existence de programmes d'aide aux étudiants croît avec le nombre d'années d'étude. Chez ceux qui ont un niveau de scolarité universitaire, la proportion observée est assez élevée et atteint même un ordre de grandeur équivalent à la proportion de ceux qui sont informés de l'existence de ces programmes chez les 16 à 37 ans munis d'une scolarité de niveau collégial.

Tableau 1.4: Connaissance de l'existence des programmes gouvernementaux d'aide aux étudiants selon le niveau de scolarité pour les 16 à 37 ans avec postsecondaire et les autres

	Les 16 à 37 ans avec postsecondaire		Les autres		
	Collégial	Universitaire	Secondaire et moins	Collégial	Universitaire
Oui	88,8%	92,4%	57,2%	75,1%	87,9%
Non	6,5%	3,4%	26,2%	14,6%	3,5%
Ne sais pas	4,7%	4,2%	16,6%	10,3%	8,6%
TOTAL:	100,0% (N: 816)	100,0% (N: 423)	100,0% (N: 652)	100,0% (N: 3[illegible]3)	100,0% (N: 66)

La relation entre le niveau d'étude et la connaissance de l'existence des programmes de prêts et bourses chez les répondants de 16 à 37 ans qui possèdent un postsecondaire est moins forte que pour les autres répondants issus de la population québécoise. Bien que dans leur cas aussi on observe une tendance à l'effet que la connaissance des programmes gouvernementaux d'aide aux étudiants est plus fréquente chez ceux qui ont un niveau de scolarité plus élevé, cette tendance reste faible et est tout juste significative. On observe qu'il y a seulement 3,6% plus d'universitaires qui sont informés de l'existence de ces programmes que d'individus qui ont un niveau d'étude collégial.

Si la connaissance de l'existence des programmes d'aide financière aux étudiants est plus fréquente chez les individus qui ont une scolarité plus élevée, on peut penser que c'est en raison du fait que l'attention portée aux médias d'information, et plus précisément aux médias écrits (lecture des journaux), est généralement plus soutenue chez les plus scolarisés. Dans le cas des 16 à 37 ans ayant un postsecondaire plus particulièrement, on peut croire que la raison pour laquelle la relation scolarité - connaissance de l'existence des programmes d'aide

aux étudiants est moins forte tient à ce que ces répondants, qui sont les plus directement concernés par ces programmes, ont sans aucun doute reçu leur information par des voies qui relèvent plus de leur entourage et des institutions scolaires fréquentées, collèges ou universités, que des seuls médias d'information.

En ce qui concerne les effets de l'occupation des répondants sur le fait qu'ils soient plus ou moins informés de l'existence des programmes gouvernementaux de prêts et bourses, on constate chez les 16 ans et plus, ne faisant pas partie des 16 à 37 ans avec postsecondaire , des tendances compatibles avec celles que nous avons décrites pour le niveau de scolarité. Les proportions les plus importantes d'informés de l'existence de ces programmes se retrouvent chez les groupes occupationnels habituellement les plus scolarisés. Ainsi, les administrateurs, les professionnels, les semi-professionnels et les techniciens présentent, dans leur ensemble, la proportion la plus large d'informés qui est de 79,4%. Vu la représentation de ces groupes professionnels dans la population, on obtient au niveau de l'échantillon étudié des effectifs assez restreints en ce qui les concerne, ce qui ne permet pas de rendre compte des observations pour chacun d'entre eux séparément sans compromettre la valeur statistique des résultats. Néanmoins, à titre indicatif et dans la mesure où les tendances qui semblent se faire valoir vont dans le même sens que ce qui a été mentionné, précisons, sous toute réserve, que chez les professionnels et les administrateurs, les proportions d'informés de l'existence des programmes d'aide aux étudiants atteignent respectivement 83,4% et 80,3% et que chez les semi-professionnels et les techniciens, cette proportion est déjà légèrement inférieure (73,8%). Les cols blancs et les cols bleus se trouvent, pour leur part, informés de l'existence des programmes de prêts et bourses dans les proportions moins larges encore de 68,1% et de 67,7%. Ce sont les chômeurs, les invalides et les bénéficiaires de l'Aide Sociale qui connaissent le moins l'existence des programmes en question. Ils disent en être informés, considérés simultanément, dans 47,1% des cas. Les ménagères manifestent, elles, une propension quelque peu plus importante que celle marquée par ces derniers à connaître les programmes d'aide aux étudiants. Elles se sont révélées informées de leur existence dans une proportion de 55,3%. Enfin, en ce qui a trait aux étudiants, précisons que la connaissance de l'existence des programmes de prêts et bourses a, dans leur cas, une fréquence de 71,8%. Il est à souligner ici que ces étudiants

qui font partie des 16 ans et plus, sont sauf quelques rares exceptions, de jeunes répondants qui effectuent des études de niveau secondaire. Ils représentent donc la population de ceux qui seront potentiellement d'ici quelques années, éligibles aux programmes d'aide financière aux étudiants.

Si on se tourne vers les résultats obtenus selon l'occupation pour les répondants âgés de 16 à 37 ans qui possèdent un postsecondaire, on observe, en dehors du fait qu'ils ont en général des propensions plus fortes que les autres répondants de l'enquête à être informés des programmes d'aide aux étudiants, des tendances qui vont à peu près dans le même sens que celles observées pour ces derniers. Parmi ceux des 16 à 37 ans ayant un postsecondaire qui ne se trouvaient pas aux études en mars dernier, ce sont les administrateurs, les professionnels, les semi-professionnels et les techniciens qui se présentent encore comme ceux qui connaissent le plus fréquemment les programmes de prêts et bourses. Ils en sont informés dans les proportions respectives de 93,0%, 90,0% et de 93,4% et dans une proportion globale de 91,6%. Les cols blancs et les cols bleus connaissent aussi moins souvent lesdits programmes. On observe, en ce qui les concerne, des proportions de 84,6% et de 80,7% d'informés. Les répondants de 16 à 37 ans qui étaient encore étudiants dans une institution d'enseignement postsecondaire en mars dernier, ont déclaré, pour leur part, connaître l'existence des programmes d'aide financière aux étudiants dans 94,7% des cas. Ils constituent donc le groupe de répondants le mieux informés de l'existence de ces programmes et soulignons qu'il est heureux qu'il en soit ainsi puisqu'ils sont issus précisément de la population de Québécois qui pouvaient, pour la précédente année scolaire, faire la demande de prêts et bourses et possiblement bénéficier des programmes gouvernementaux d'aide financière aux étudiants du postsecondaire.

Si les 16 à 37 ans munis d'un postsecondaire, et parmi eux plus particulièrement les plus scolarisés et les étudiants, connaissent plus souvent l'existence des programmes de prêts et bourses que les autres répondants de l'enquête, c'est certainement parce qu'ils ont récemment passé un certain temps à l'intérieur des maisons d'enseignement postsecondaire, collèges ou universités, qui constituent des lieux, des contextes privilégiés de diffusion de l'information sur l'existence des programmes actuels d'aide aux étudiants. Outre les médias d'information courants (journaux, télévision)

par lesquels la population non étudiante peut le plus généralement être informée de l'existence de ces programmes, elle peut aussi, comme la population étudiante, prendre connaissance de leur existence par le biais de réseaux d'information entre individus. On peut, en effet, penser que l'information sur les programmes d'aide aux étudiants se diffuse en bonne partie à l'intérieur des institutions d'enseignement entre étudiants et enseignants, mais aussi en dehors de celles-ci entre étudiants, parents et amis. Quelques informations recueillies au cours de l'enquête nous permettent d'avoir une idée de ce que pourrait être l'impact de ces réseaux de relations comme véhicules de l'information sur les programmes de prêts et bourses.

On remarque, à la lumière de ces informations, que bon nombre des répondants qui ont dit connaître l'existence des programmes gouvernementaux d'aide aux étudiants, connaissaient quelqu'un qui avait déjà demandé une telle aide. Chez les répondants faisant partie du groupe des 16 à 37 ans ayant un postsecondaire, c'est le cas pour plus des trois quarts (76,6%) de ceux qui ont déclaré être informés de l'existence des programmes. Pour l'autre groupe de répondants étudié, la même proportion regroupe près de la moitié des informateurs et est plus exactement de 47,4%. En ce qui a trait à ces derniers répondants, on observe, de plus, que ceux qui ont dit avoir un fils ou une fille qui a poursuivi des études de niveau postsecondaire se sont révélés connaître les programmes d'aide aux étudiants dans une proportion de 71,3%, alors que 57,2% de ceux qui n'avaient pas d'enfant au postsecondaire en ont fait autant. Comme on peut le constater, même si les informations utilisées ici ne permettent pas à elles seules de cerner et de mesurer très précisément l'existence des réseaux d'information et leurs conséquences sur la diffusion de l'existence des programmes de prêts et bourses, les résultats que nous venons de mentionner laissent tout de même assez bien transparaître que les réseaux constituent de fait un moyen de propagation non négligeable de l'information sur les programmes en cause.

C'est sur ces derniers résultats que s'achèvent nos considérations sur l'état de la connaissance de l'existence des programmes gouvernementaux d'aide financière aux étudiants au sein de la population québécoise. Avant de clore cette première section, attirons l'attention sur quelques-uns des résultats que nous avons décrits.

Rappelons tout d'abord que les Québécois qui se sont révélés les mieux informés de l'existence des programmes d'aide aux étudiants, sont précisément ceux qui sont ou qui ont été plus directement concernés, visés par ces programmes. En effet, la comparaison effectuée entre les 16 à 37 ans possédant un niveau d'étude collégial ou universitaire et les autres répondants de la population générale des 16 ans et plus, a manifestement mis en évidence que les premiers avaient une meilleure connaissance de l'existence des programmes de prêts et bourses. Parmi eux, ce sont les répondants qui étaient étudiants en mars dernier dans une institution d'enseignement postsecondaire , c'est-à-dire ceux qui pouvaient avoir accès aux programmes de prêts et bourses pour la précédente année scolaire, qui se sont trouvés le plus fréquemment informés de l'existence des programmes en question. En ce qui concerne les propensions des autres répondants de la population générale âgée de 16 ans et plus à être plus ou moins bien informés de l'existence des programmes gouvernementaux d'aide financière, nous avons constaté que celles-ci étaient, entre autres, des plus fortes pour ceux de ces répondants qui étaient étudiants. Comme nous l'avons déjà souligné, ces individus qui en étaient, au moment de l'enquête, encore au niveau secondaire, sont justement ceux qui potentiellement poursuivront des études de niveau collégial ou universitaire et qui pourront alors peut-être bénéficier des programmes d'aide aux étudiants. Ainsi, on peut dire, qu'on a généralement constaté que la connaissance de l'existence des programmes gouvernementaux de prêts et bourses aux étudiants du postsecondaire est assez répandue au sein de la population québécoise et que, tel qu'il se doit pour que ces programmes soient efficaces et remplissent leur rôle, les Québécois de 16 ans et plus qui sont, ont été ou seront étudiants au postsecondaire , sont les mieux informés de leur existence.

II- LES MODES DE FINANCEMENT UTILISES PAR LES ETUDIANTS AU POSTSECONDAIRE.

2.1 La poursuite d'études postsecondaires

Avant de rentrer dans le vif du sujet de ce deuxième chapitre, c'est-à-dire les modes de financement utilisés par les étudiants durant leurs études postsecondaires , nous avons cru intéressant de jeter un rapide coup d'oeil sur ce qui fait que certains étudiants poursuivent leurs études jusqu'à un niveau collégial ou universitaire et d'autres pas. Nous allons, à cette occasion, tenter de voir à quel point des éléments d'ordre économique peuvent influencer le fait que les études soient ou non poursuivies au niveau postsecondaire et plus précisément si les difficultés de financement constituent effectivement une entrave majeure à la poursuite de la scolarité.

D'abord, donnons quelques-unes des caractéristiques générales qui distinguent ceux qui ont atteint un niveau de scolarité postsecondaire de ceux qui n'ont pas poursuivi leurs études au-delà du niveau secondaire.

Si l'on prend en considération les répondants âgés de 16 à 37 ans qui ont répondu à la question 7 du premier sous-projet qui portait sur la fréquentation d'établissements postsecondaires , on constate que 57,6% des Québécois de ce groupe d'âge n'ont jamais fréquenté des institutions du genre. C'est par ailleurs moins souvent le cas des femmes que des hommes. Elles manifestent une tendance marquée à s'engager moins souvent dans des études de niveau postsecondaire que ces derniers; 37,2% des femmes entre 16 et 37 ans ont effectué de telles études alors que 48,4% des hommes l'ont fait. Si les femmes investissent moins que les hommes dans une scolarité de niveau supérieur au secondaire, cela peut s'expliquer par le fait que cette scolarité débouche moins souvent dans leur cas sur une participation active au monde du travail et si c'est le cas, cette participation demeure de toute façon, pour la majorité d'entre elles, temporaire et fonction de leur vie familiale. Signalons aussi qu'on a plus tendance à atteindre les niveaux d'études collégial et universitaire dans la région métropolitaine de Montréal que dans le reste de la province. Alors que dans la région montréalaise, 47,3% des 16 à 37 ans ont atteint ce niveau d'études, seulement 37,6% de ceux-ci, ailleurs au Québec, en ont fait autant. La langue maternelle n'a pour sa part guère eu d'effet sur ces tendances. Enfin, il est intéressant de remarquer ici que la propension à poursuivre ou non

des études postsecondaires est assez fortement liée au niveau de scolarité du père. Le tableau 2.1.1 témoigne du phénomène.

Tableau 2.1.1: Fréquentation d'établissements d'enseignement postsecondaire chez les 16 à 37 ans selon les années de scolarité du père

	7 ans et moins	8-11 ans	12-15 ans	16 ans et plus
Oui	35,3%	45,4%	59,2%	81,3%
Non	64,7%	54,6%	40,8%	18,7%
TOTAL:	100,0% (N: 384)	100,0% (N: 182)	100,0% (N: 94)	100,0% (N: 49)

Comme on peut s'en rendre compte à la lecture du tableau, le pourcentage de répondants qui ont dit fréquenter, ou avoir déjà fréquenté des établissements d'enseignement postsecondaire augmente proportionnellement avec le nombre d'années de scolarité du père. Un peu moins des deux tiers des répondants qui ont un père ayant tout au plus terminé une scolarité de niveau primaire, n'ont jamais poursuivi des études au-delà du secondaire. Par contre, en ce qui a trait aux répondants qui ont un père fortement scolarisé (ayant plus de 15 années d'études), la proportion de ceux qui ont atteint les niveaux collégial et universitaire est supérieure à 80,0%.

Connaissant les liens qui existent entre scolarité, emploi, revenu et en général situation socio-économique, on peut penser que les répondants qui ont un père parmi les moins scolarisés sont plus souvent que les autres issus de familles ayant une situation économique plus ou moins aisée. Ainsi, les liens entre la poursuite d'études au-delà du niveau secondaire et la scolarité du père refléteraient sans doute, en partie, les effets des impératifs économiques qui entrent en ligne de compte lorsqu'on envisage de poursuivre des études et les possibilités que la famille a de soutenir dans une plus ou moins large mesure l'étudiant financièrement. Quoi qu'il en soit, cela nous amène à considérer les raisons pour lesquelles plus de la moitié des Québécois âgés de 16 à 37 ans n'ont pas poursuivi leurs études à des niveaux supérieurs au secondaire et à voir parmi elles, quelle est la place tenue par les raisons d'ordre économique, plus précisément par celles

rattachées au financement des études. Lors de l'enquête, on a demandé aux répondants qui faisaient partie de cette population, de dire pourquoi ils n'avaient pas effectué d'études postsecondaires. Différentes raisons possibles leur étaient alors soumises et ils devaient juger des unes et des autres. Le tableau 2.1.2 donne les pourcentages de répondants qui ont identifié les différentes raisons énoncées comme étant de celles qui ont fait qu'ils ont interrompu leur scolarité.

Tableau 2.1.2: **Raisons invoquées relativement à l'interruption des études avant d'avoir atteint le postsecondaire par les répondants âgés de 16 à 37 ans**

... parce que vous préfériez travailler plutôt que de continuer vos études	63,0%	(N: 411)
... parce que votre situation financière ne vous le permettait pas	43,2%	(N: 411)
... parce que vous n'étiez pas intéressé à continuer	39,4%	(N: 412)
... parce que vos responsabilités personnelles et familiales vous en empêchaient	38,5%	(N: 412)
... parce que la profession que vous aviez choisie ne demandait pas des études de niveau postsecondaire	35,8%	(N: 407)
... parce que vous ne vouliez pas vous endetter	29,3%	(N: 412)
... parce que vous ne pouviez satisfaire aux critères d'admissibilité du CEGEP ou de l'université	21,0%	(N: 404)
... parce que le cours désiré n'était pas disponible	8,3%	(N: 409)

Comme on peut le constater, la majorité des répondants ont dit préférer travailler plutôt que de poursuivre leurs études. Cette raison est celle qui a été le plus souvent invoquée; on l'a relevée dans 63,0% des cas. Les impératifs reliés à la situation financière des répondants viennent immédiatement après. 43,2% des répondants ont identifié ces derniers comme une cause du fait qu'ils n'ont pas poursuivi leur scolarité au-delà du niveau secondaire. Bien qu'avec ce résultat, les empêchements à teneur économique semblent être assez fréquents, il est à remarquer que l'endettement n'a pour sa part été retenu comme raison spécifique que dans 21,0% des cas. Dans les raisons qui peuvent être jugées en partie afférentes à la situation économique des répondants, il y a celle qui est relative aux responsabilités personnelles et familiales; 38,5% des répondants ont déclaré que ces responsabilités avaient constitué un empêchement à la poursuite de leurs études au collégial et à l'université. Si l'on poursuit plus avant la lecture du tableau 2.1.2, on constate que les raisons qui mettent en cause les contraintes plus directement imposées par les maisons d'enseignement sont le moins souvent invoquées, 21,0% des répondants ont dit ne pas avoir atteint le niveau de scolarité postsecondaire parce qu'ils ne pouvaient pas satisfaire aux critères d'admissibilité du CEGEP ou de l'université, et seulement 8,3% de ceux-ci ont indiqué que le cours qu'ils désiraient n'était pas disponible dans ces institutions. Enfin, soulignons que 35,8% des répondants ont déclaré que la profession qu'ils avaient choisie ne demandait pas d'études de niveau postsecondaire et que 39,4% ont invoqué la simple raison floue et imprécise qu'ils n'étaient pas intéressés à continuer leurs études.

Comme on vient de le voir, les différentes raisons qui ont été soumises aux répondants ont été plus ou moins fréquemment relevées selon les cas. Bien qu'il soit fort intéressant de pouvoir juger de l'importance de chacune d'entre elles spécifiquement, il peut être tout aussi intéressant et révélateur de tenter de dégager à travers elles quels sont les grands facteurs, les grands paramètres qui font en sorte que ces répondants âgés de 16 à 37 ans n'ont pas eu accès aux niveaux d'études postsecondaires. Pour tenter d'avoir une idée plus globale des raisons qui poussent ces individus à ne pas poursuivre leur scolarité jusqu'au collège et éventuellement jusqu'à l'université, nous avons procédé à une analyse factorielle

permettant de mettre à jour les grandes dimensions autour desquelles s'articulent et se greffent les ensembles de raisons données par les répondants.

L'usage de l'analyse factorielle appliquée aux variables relatives à chacune des raisons déjà énoncées, transformées en variables factices[1], a été très satisfaisant et a fait ressortir clairement l'existence de deux grands facteurs. Le plus important de ces facteurs recoupant les diverses raisons relevées par les répondants quant à l'arrêt de leurs études, explique 71,3% de la variation des raisons invoquées. Tout laisse croire que ce premier facteur reflète la dimension économique des raisons indiquées par les répondants au moment de l'enquête. Ce sont, en effet, les variables relatives aux raisons touchant la situation financière, l'endettement et les responsabilités personnelles et familiales, qui sont le plus fortement associées à ce facteur et qui ont donc le plus en commun avec lui. On observe, pour chacune de ces variables, d'importants taux de corrélation avec le facteur en cause; ils prennent respectivement les valeurs de .86, de .61 et de .45. Le second facteur à être ressorti explique pour sa part 28,7% de la variation des raisons soulevées par les informateurs. Ce facteur recoupe principalement deux des raisons qui étaient soumises aux répondants: celle relative au fait que les répondants n'étaient simplement pas intéressés à continuer leurs études et celle voulant qu'ils préféraient travailler plutôt que de poursuivre leur scolarité. Les mesures d'association calculées entre ce facteur et le fait d'avoir relevé ces raisons sont respectivement pour l'une et pour l'autre de .64 et de .62. En fait, ce sont là deux raisons plutôt floues et vagues qui reflètent surtout, semble-t-il, un manque de motivation et d'intérêt, de la part des individus concernés, à pousser leur niveau de scolarité au-delà du secondaire. Ainsi, on peut donc dire que ce deuxième facteur fait ressortir la dimension motivation qui intervient dans le choix de l'interruption ou de la poursuite d'études.

---

(1) Une variable factice est créée en attribuant le score 1 ou 0 à une caractéristique selon que le résultat visé est présent ou absent. Cette méthode permet d'appliquer des techniques d'analyse de niveau métrique à des variables de type nominal.

Possibilités économiques et motivation apparaissent donc comme les deux grands paramètres en cause. Comme on a pu le constater, bien que ce ne soit pas nécessairement toutes et seulement les raisons d'ordre économique qui aient été le plus fréquemment soulevées par les répondants, l'analyse factorielle a montré, tenant compte de l'organisation des groupes de raisons mentionnées, que la dimension que ces variables économiques recoupent, est prépondérante comme facteur intervenant dans l'interruption des études avant le postsecondaire. Rappelons que c'était la raison relative à la situation financière des répondants qui se trouvait le plus fortement liée à ce facteur. On peut donc, pour conclure, dire que les programmes d'aide financière aux étudiants semblent faire valoir, ici, de fait, l'importance et la nécessité de leur existence puisque ce sont ces impératifs économiques et plus particulièrement financiers qui sont les principaux responsables de l'interruption des études.

2.2 Le financement des études postsecondaires

Comment ceux qui effectuent ou ont effectué des études de niveau postsecondaire ont-ils contré les difficultés économiques reliées au financement de ces études? Quelles ont été leurs principales sources de financement? quels soutiens ont-ils reçus? Ont-ils eu recours aux programmes gouvernementaux de prêts et bourses aux étudiants? Nous allons, pour tenter de répondre à ces questions, nous pencher maintenant sur les répondants âgés de 16 à 37 ans qui possèdent une scolarité quelconque de niveau postsecondaire et voir ce qu'il en a été au juste.

Précisons d'abord que plus de la moitié des répondants âgés de 16 à 37 ans ayant un postsecondaire, soit plus exactement 52,8%, n'ont jamais demandé de prêts ou de bourses pour poursuivre des études collégiales ou universitaires. Comme l'illustre le tableau 2.2.1, différentes raisons ont été données pour justifier l'absence d'une telle demande. La raison la plus fréquemment mentionnée est celle relative au fait que les répondants gagnaient suffisamment d'argent en travaillant pour ne pas faire appel à ces sources de financement. On notera que les hommes qui n'ont jamais demandé de prêts ou de bourses semblent s'être trouvés dans cette situation plus souvent que les femmes, puisque 65,2% d'entre eux ont donné cette raison alors que 42,5% seulement de ces dernières l'ont fait. La seconde raison la plus fréquemment mentionnée tient à l'admissibilité des répondants

Tableau 2.2.1: Raisons données quant à l'absence de demande de prêts et bourses pour poursuivre des études de niveau post-secondaire

Gagnaient suffisamment d'argent en travaillant	54,4% (N: 640)
N'étaient pas admissibles	41,9% (N: 538)
Ne voulaient pas s'endetter	26,7% (N: 638)
Ne savaient pas que de tels programmes existaient	18,4% (N: 643)
Ne pouvaient pas obtenir suffisamment d'argent de cette source	11,5% (N: 570)
Autres raisons	20,4% (N: 571)

aux programmes de prêts et bourses. Comme on peut le constater, 41,9% des répondants qui n'ont pas fait appel à ces programmes, disent s'en être abstenus parce qu'ils n'y étaient pas admissibles. Plus du quart, soit 26,7% d'entre eux, ont dit ne pas vouloir s'endetter. Dans 18,4% des cas, l'ignorance de l'existence de tels programmes est une source de l'absence de demande de prêts ou de bourses. Enfin, il y a 11,5% des répondants concernés qui ont déclaré ne pas avoir fait la demande de prêts ou de bourses parce que cette source ne leur procurait pas suffisamment d'argent.

Il reste donc 47,2% des informateurs âgés de 16 à 37 ans ayant un postsecondaire qui ont fait, eux, une demande de prêts ou de bourses. Soulignons donc immédiatement que l'on constate que près des quatre cinquièmes (78,0%) de ces répondants ont obtenu une aide financière gouvernementale. Parmi ces derniers, on en compte plus de la moitié (54,5%) qui ont obtenu un prêt et une bourse, 38,2% n'ont pu obtenir qu'un prêt et, enfin, 7,3% seulement ont bénéficié exclusivement d'une bourse.

Si l'on désire avoir une idée plus globale de la répartition des répondants âgés de 16 à 37 ans qui possèdent un postsecondaire, selon qu'ils ont demandé et reçu de l'aide financière pour poursuivre leurs études, on pourra consulter le tableau 2.2.2.

Tableau 2.2.2: Distribution des 16 à 37 ans ayant un postsecondaire selon qu'ils ont demandé et reçu de l'aide financière

N'ont pas demandé de prêts ou de bourses	52,8%	
Ont fait la demande d'un prêt ou d'une bourse mais n'ont pas reçu d'aide gouvernementale	10,5%	
Ont obtenu un prêt de source gouvernementale	14,0%	36,7%
Ont obtenu un prêt et une bourse de source gouvernementale	20,0%	
Ont obtenu une bourse de source gouvernementale	2,7%	
TOTAL:	100,0% (N: 1222)	

Parmi les caractéristiques possédées par les répondants, deux se sont avérées influencer significativement, tant la propension qu'ils avaient à faire ou non la demande de prêts ou de bourses, que les possibilités à avoir bénéficié effectivement de telles aides financières, et plus précisément, à obtenir soit un prêt, soit un prêt et aussi une bourse, ou encore seulement une bourse. Ces caractéristiques se rapportent à la région et au niveau de scolarité postsecondaire atteint, collégial ou universitaire.

En ce qui a trait aux différences régionales, les répondants ont plus souvent fait la demande d'un prêt ou d'une bourse en dehors de la région métropolitaine de Montréal que dans cette région. Alors que 36,3% de ceux qui se trouvaient dans la région montréalaise ont dit avoir effectué de telles demandes pour poursuivre leurs études, 58,5% de ceux qui demeuraient ailleurs au Québec l'ont fait. Si les demandes d'aide financière sont plus fréquentes à l'extérieur de Montréal, on peut penser que c'est

dû au fait que l'on a une meilleure connaissance de l'existence des programmes gouvernementaux d'aide aux étudiants dans ces régions comme on l'a vu au premier chapitre de ce rapport, de même qu'au fait que les étudiants s'y trouvent aussi plus souvent admissibles. Les tendances à obtenir une quelconque forme d'aide financière de source gouvernementale vont du moins dans le sens de cette deuxième proposition, puisque l'on constate que parmi les informateurs qui ont fait une demande de prêts et bourses dans la région métropolitaine de Montréal, 67,6% ont obtenu une aide financière gouvernementale du type, alors qu'ailleurs au Québec, cela s'est réalisé dans 81,6% des cas. Dans le même ordre d'idées, on se rendra compte en prenant connaissance du tableau 2.2.3 que lorsqu'il y a obtention d'aide financière, les répondants de la région montréalaise en bénéficient plus souvent que ceux des autres régions du Québec, sous forme de prêts. Inversement, les informateurs de ces dernières régions jouissent plus souvent d'aide non remboursable. Ils se sont montrés plus nombreux à avoir été titulaires de prêts et de bourses, et de bourses seulement. On peut aisément croire que cela dépend de situations socio-économiques, en moyenne, moins favorables dans les régions hors Montréal que dans la région métropolitaine, ces conditions socio-économiques déterminant très souvent ce que les étudiants peuvent obtenir en termes de prêts et de bourses.

Tableau 2.2.3: Forme d'aide financière reçue selon la région

	Région de Montréal	Région hors Montréal
Prêt seulement	46,1%	34,3%
Prêt et bourse	47,5%	57,9%
Bourse seulement	6,4%	7,8%
TOTAL:	100,0% (N: 149)	100,0% (N: 304)

En ce qui regarde les effets de la scolarité, on constate d'abord que les répondants des 16 à 37 ans munis d'une scolarité post-secondaire sont plus nombreux à avoir fait des demandes d'aide financière s'ils ont atteint un niveau d'études universitaires, que s'ils n'ont qu'une scolarité de niveau collégial. 59,9% de ceux qui ont effectué des études universitaires ont demandé de l'aide financière pour poursuivre leurs études, alors que 41,5% de ceux qui n'ont effectué que des études collégiales ont fait de même. S'il en est ainsi, c'est sans doute parce que les étudiants qui effectuent des études universitaires ont plus souvent besoin que ceux du collégial, de soutien financier pour poursuivre leurs études. Rendus au niveau universitaire, les étudiants sont plus âgés; ils vivent plus rarement chez leurs parents et souvent même sont déjà mariés. On peut penser que les responsabilités qu'ils assument sont, en moyenne, plus nombreuses que celles des étudiants du collégial. De ce fait, on peut aussi penser qu'ils rencontrent plus fréquemment que ces derniers les critères d'admissibilité aux programmes de prêts et bourses, ces programmes étant fonction de la situation financière des étudiants. Il semble que c'est effectivement le cas, puisqu'on observe, chez les répondants qui ont demandé de l'aide financière pour poursuivre leurs études postsecondaires, que ceux qui ont atteint un niveau universitaire, ont obtenu de l'aide dans une proportion de 81,1% alors que cela n'a été le cas que pour 72,9% de ceux qui n'ont accédé qu'au collégial. On remarque, que durant leurs études, les universitaires semblent s'être vu donner, légèrement plus souvent que ceux du collégial, des formes d'aide non remboursable. C'est là, sans doute, une autre conséquence de leurs besoins financiers quelque peu plus élevés. On peut ajouter, pour expliquer cette tendance légèrement plus grande des répondants ayant une scolarité universitaire à avoir obtenu des bourses d'études, que les étudiants des universités ont aussi de plus grandes possibilités que ceux des collèges de se prévaloir de bourses décernées au mérite.

Tableau 2.2.4: Forme d'aide financière reçue selon le niveau de scolarité

	Collégial	Universitaire
Prêt seulement	43,1%	32,3%
Prêt et bourse	51,6%	57,9%
Bourse seulement	5,3%	9,8%
TOTAL:	100,0% (N: 245)	100,0% (N: 208)

Ceci dit sur la demande et l'obtention d'aide gouvernementale sous forme de prêts et de bourses, nous allons maintenant nous tourner vers les autres sources de financement utilisées par les répondants pour poursuivre leurs études postsecondaires et nous allons, par voie de comparaison, considérer la place que l'aide gouvernementale a tenue parmi elles.

Le tableau 2.2.5 porte sur les différents modes de financement utilisés par les informateurs de 16 à 37 ans ayant un postsecondaire pendant qu'ils fréquentaient le collège ou l'université. Au moment de l'enquête, diverses sources possibles de financement étaient soumises aux répondants et ceux-ci devaient indiquer quelles étaient celles auxquelles ils avaient eu recours. Le tableau 2.2.5 illustre donc les proportions dans lesquelles les informateurs ont déclaré avoir utilisé chacune des sources énoncées, durant au moins une année au cours de leurs études[1]. Parmi les pourcentages donnés, figure aussi, pour fins de comparaison, celui qui se rapporte à la proportion de répondants qui ont dit avoir bénéficié d'une aide gouvernementale sous forme de prêts ou de bourses (cf. tableau 2.2.2).

(1) Pour les fins de ce rapport, nous avons joint les parties A et B des questions 19a à g, d'où sont tirés les résultats dont il s'agit ici. Il suffisait qu'un informateur ait déclaré avoir eu recours à une source de financement donnée "durant la première année de ses études" et/ou "au moins une des autres années de ses études", pour qu'il soit considéré comme ayant utilisé "durant au moins une année", de ses études, la source en cause. A titre d'indicatif, on notera que très souvent, si les répondants ont dit avoir eu recours à une quelconque source de financement la première année de leurs études, ils y ont eu aussi recours au moins une autre année au cours de leurs études postsecondaires.

Tableau 2.2.5: Sources de financement utilisées par les répondants de 16 à 37 ans au cours de leurs études

Parents - Hébergement à la maison ou paiement des frais de subsistance à l'extérieur	79,9%	(N: 1235)
Emploi d'été (ayant permis de gagner plus de 300$)	74,9%	(N: 1233)
Parents - Paiement de frais de scolarité	58,8%	(N: 1236)
Emploi à temps partiel pendant l'année scolaire	39,0%	(N: 1237)
Aide financière gouvernementale (prêts et bourses)	36,7%*	(N: 1222)
Une bourse d'études d'un programme gouvernemental ou d'une autre source d'aide (au moins 300$)	23,0%	(N: 1233)
Conjoint	3,0%	(N: 1221)
Autres sources tels que des prêts ou des dons de parents	8,9%	(N: 1235)

* Pourcentage tiré du tableau 2.2.2

Ainsi 79,9% des informateurs ont dit que leurs parents les avaient hébergés à la maison ou avaient payé leurs frais de subsistance à l'extérieur du foyer au cours de leurs études. C'est là un des soutiens financiers les plus fréquents. Vient ensuite l'emploi d'été. 74,9% des informateurs ont déclaré avoir travaillé durant l'été et avoir gagné au moins 300$. Dans 58,8% des cas, les parents ont fourni au répondant suffisamment d'argent pour payer les frais de scolarité durant au moins une année des études postsecondaires. Les autres sources de financement touchent chaque fois moins de 40% des informateurs de l'enquête. 39,0% ont dû travailler à temps partiel pendant l'année scolaire en vue de payer leurs frais. L'aide financière gouvernementale, sous forme de prêts ou de bourses, occupe la cinquième place; 36,7% des répondants en ont bénéficié comme l'a déjà montré le tableau 2.2.2. On constate que 23,0% des répondants ont mentionné avoir obtenu une bourse d'études d'un programme gouvernemental ou une autre aide au mérite d'au moins 300$. Ce résultat et le précédent se recoupent quelque peu, faisant intervenir tous deux l'obtention d'une bourse

d'études provenant de programmes gouvernementaux. Précisons donc que 14,2% des répondants ont été titulaires de bourses de plus de 300$ de source gouvernementale, 8,6% ont obtenu des bourses au mérite d'une valeur de plus de 300$ provenant d'autres sources d'aide financière, 5,6% ont déclaré avoir bénéficié de bourses gouvernementales de moins de 300$ et enfin, 71,6% des informateurs ont soit, dans quelques rares cas sans doute, obtenu de l'aide non remboursable de moins de 300$ de d'autres sources que des programmes gouvernementaux, soit dans la plupart des cas, bénéficié d'aucune bourse pour poursuivre leurs études. Ceci dit, si on poursuit la lecture du tableau 2.2.5, la source de financement le moins souvent utilisée est le conjoint; 3,0% des répondants ont eu recours à cette source. Pour terminer, soulignons que 8,9% des répondants ont fait appel à d'autres formes de soutien financier tel que, par exemple, des prêts ou des dons de parents.

Bien qu'il soit fort intéressant de considérer quelques-unes des sources possibles de financement des études et de se pencher, comme nous venons de le faire, sur les proportions d'informateurs qui ont usé des unes et des autres, cela ne nous donne quand même pas une idée globale de l'ensemble des moyens que les répondants munis d'un postsecondaire ont dû prendre pour financer leur scolarité. On a pu observer, avec les résultats précédents, que telle ou telle autre source de financement était plus ou moins fréquemment employée. Cependant, les étudiants mettent habituellement à contribution plusieurs sources du genre pour payer leurs frais et l'on n'a aucune information quant à la fréquence des formes composées de financement dans lesquelles certaines sources peuvent apparaître, plus ou moins souvent, dépendant de la présence d'une ou de plusieurs autres. Nous avons donc, afin de voir ce qu'il en est, construit une typologie des modes de financement auxquels ont eu recours les répondants de l'enquête. Pour ce faire, nous n'avons retenu que les cinq sources de financement les plus fréquemment soulevées par les informateurs lors de l'interview. Nous avons aussi joint les deux sources relevant des parents en une seule, (hébergement à la maison ou paiement des frais de subsistance à l'extérieur et/ou selon le cas, paiement des frais de scolarité) et fait de même pour celles relatives au travail (travail d'été et/ou travail à temps partiel). Prendre en considération, pour produire cette typologie, la totalité des sources indiquées au tableau 2.2.5, ou encore les cinq premières sans regrouper les deux

formes d'aide financière parentale et les deux genres de travail[1], aurait été fastidieux et aurait rendu l'analyse inefficace parce que beaucoup trop détaillée. Le tableau 2.2.6 présente donc la distribution des types obtenus.

Tableau 2.2.6: Typologie des sources de financement utilisées par les répondants de 16 à 37 ans au cours de leurs études

Parents / Travail	43,1%
Aide financière gouvernementale / Parents / Travail	21,0%
Parents	12,6%
Aide financière gouvernementale / Travail	8,3%
Aide financière gouvernementale / Parents	6,4%
Travail	5,4%
Aide financière gouvernementale	1,6%
Autres sources de financement ne faisant pas intervenir au moins l'une de ces dernières	1,7%
TOTAL:	100,0% (N: 1232)

Comme on peut le constater, le type le plus fréquent de sources employées met à contribution les parents et le travail; 43,1% des répondants ont eu recours à cette combinaison. La seconde formule la plus répandue est celle où, au soutien parental et au travail, s'ajoute l'aide financière gouvernementale. Ce deuxième type de mode de financement des études postsecondaires a été utilisé par 21,0% des répondants. Des

(1) Le lecteur intéressé pourra tout de même consulter en annexe un tableau présentant une typologie faite à partir des 5 sources les plus fréquentes mais sans l'addition des sources de financement parentales et du travail.

sources de financement étudiées ici, les parents se sont révélés être le seul recours financier dans 12,6% des cas. Poursuivant la lecture du tableau 2.2.6, on observe que 14,7% des informateurs ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale à laquelle ils ont joint une autre source: 8,3% ont financé leurs études à l'aide de travail et d'aide gouvernementale, et 6,4% à l'aide du soutien de leurs parents et de l'aide gouvernementale. Pour 5,4% des répondants, des sources de financement présentement considérées, le travail a été le seul moyen employé. L'aide financière seule est un type de financement assez peu répandu qui ne regroupe que 1,6% des répondants. Enfin, disons que 1,7% des répondants ont utilisé pour payer leurs frais d'études, d'autres combinaisons de moyens ne faisant pas intervenir les unes ou les autres des sources envisagées au tableau 2.2.6.

Un des éléments les plus importants que laisse transparaître ce tableau, est le fait qu'une source de financement donnée a toujours fortement tendance à être accompagnée d'au moins une autre source. Les faibles pourcentages observés dans le cas des types où une seule source financière a été utilisée par les répondants pour poursuivre des études postsecondaires, en sont un indice probant. Pour s'en convaincre davantage, soulignons que 84,8% des informateurs qui ont eu recours à leurs parents comme soutien financier, ont aussi utilisé un autre moyen de financement; cela a aussi été le cas de 93,1% de ceux qui ont travaillé pour payer leurs frais d'études et de 95,8% de ceux qui ont reçu de l'aide financière gouvernementale. Les parents constituent, comme on le voit, une source qui est légèrement moins souvent accompagnée que les autres d'un autre moyen financier. L'aide financière gouvernementale, pour sa part, est celle qui semble le moins souvent être prise indépendamment de d'autres formes de financement.

Ceci dit, penchons-nous maintenant sur les différentes propensions des répondants à avoir employé tel ou tel type de financement au cours de leur scolarité, selon quelques-unes de leurs caractéristiques.

Le tableau 2.2.7 donne les fréquences observées de la typologie des sources de financement utilisées selon le sexe des informateurs de l'enquête de 16 à 37 ans qui possédaient une scolarité postsecondaire.

Tableau 2.2.7: Typologie des sources de financement utilisées selon le sexe

Sources:	Hommes	Femmes
Parents / Travail	48,3%	37,2%
Aide financière gouvernementale / Parents / Travail	22,9%	18,8%
Parents	7,3%	18,6%
Aide financière gouvernementale / Travail	10,0%	6,3%
Aide financière gouvernementale / Parents	3,0%	10,2%
Travail	6,2%	4,5%
Aide financière gouvernementale	,6%	2,6%
Autres sources de financement ne faisant pas intervenir au moins l'une de ces dernières	1,6%	1,7%
TOTAL:	100,0% (N: 656)	100,0% (N: 576)

Comme l'illustre le tableau, des différences assez importantes se manifestent entre les types de financement adoptés par les hommes et les femmes pour payer leurs frais d'études. Elles se remarquent particulièrement au niveau de trois types. D'abord, on constate qu'il y a 11,1% plus d'hommes que de femmes de 16 à 37 ans qui ont, au cours de leurs études collégiales ou universitaires, eu recours à leurs parents et au travail pour financer leurs études. Les femmes ont plus souvent disposé du seul soutien financier fourni par leurs parents; c'est dans 11,3% plus souvent le cas chez elles que chez les répondants de sexe masculin. Elles ont aussi eu plus souvent recours que ces derniers au soutien de leurs parents accompagné d'une aide financière gouvernementale. La fréquence de cette formule,dans leur cas,est de 10,2% alors que chez les hommes, elle n'est que de 3,0%. En règle générale, on constate à partir du tableau 2.2.7 que les informateurs masculins ont toujours plus souvent emprunté des modes de financement qui faisaient intervenir le travail que ne l'ont fait les informateurs féminins. Par contre, celles-ci se sont toujours, plus fréquemment que ces derniers, tournées vers des types qui mettaient à contribution l'aide financière des parents ou des gouvernements.

Si les femmes se tournent plus vers ces formes de financement, peut-être est-ce parce qu'elles ont quelques difficultés à se trouver des emplois d'été ou à temps partiel pour payer leurs frais d'études. D'une part, les difficultés étudiantes à obtenir des emplois temporaires durant leurs études sont bien connues; d'autre part, la discrimination sexuelle du monde de l'emploi a déjà été vivement dénoncée. Ainsi, les femmes en quête de sources de financement pour poursuivre leurs études postsecondaires, ont-elles eu à affronter les deux genres de difficultés, voire même leurs effets combinés. Outre les impératifs du marché du travail, on peut aussi invoquer des causes d'un ordre plus culturel, pour tenter d'expliquer les différences entre les types de financement adoptés par les répondants des deux sexes. A cet égard, le travail en comparaison de l'aide financière apportée par les parents ou les gouvernements, pourrait être pris comme reflétant un certain esprit d'indépendance et de prise en charge de soi-même qui s'allie bien aux valeurs masculines; les valeurs féminines sont peut-être, pour leur part, plus favorables à l'emploi de moyens sûrs.

Les répondants ont aussi des propensions différentes à avoir eu recours aux uns ou aux autres types de financement des études, selon le niveau de scolarité qu'ils ont atteint. Ceux qui n'ont atteint qu'un niveau d'études collégiales ont plus souvent que ceux qui ont une scolarité universitaire, fait appel au seul soutien financier de leurs parents (collégial: 15,7%; universitaire: 6,8%) ou à la formule mettant à contribution les parents ou du travail (collégial: 46,3%; universitaire: 37,0%). Les universitaires, pour leur part, ont plus souvent eu recours que les autres aux trois formes de financement considérées dans cette typologie: l'aide financière gouvernementale, les parents et le travail (collégial: 15,6%; universitaire: 31,4%). Ils ont aussi plus fréquemment financé leurs études à l'aide d'un travail et d'un prêt ou d'une bourse provenant d'un programme gouvernemental (collégial: 6,8%; universitaire: 11,5%). Que peut-on dire de ces résultats? En fait, on peut mentionner que ce qu'ils laissent transparaître, c'est surtout l'importance des parents comme source de financement pour les étudiants au collège et au CEGEP et les possibilités plus larges des étudiants des universités à pouvoir obtenir, comme nous l'avons vu, de l'aide financière gouvernementale.

Il est à noter que des différences peuvent aussi être observées entre les tendances des répondants à avoir certains types de financement plutôt que d'autres, selon la région où ils demeurent. Ces différences tiennent, cependant, en grande partie au fait que, dans la région métropolitaine de Montréal, on a moins souvent l'opportunité que dans le reste de la province, de bénéficier d'une aide gouvernementale. Tous les types de financement où l'on retrouve de l'aide financière gouvernementale sont plus fréquemment employés dans les régions hors Montréal que dans la région métropolitaine et inversement.

Pour terminer cette discussion sur les sources de financement utilisées par les informateurs de l'enquête, âgés de 16 à 37 ans, au cours de leurs études postsecondaires, on peut tout simplement rappeler quelques faits saillants. Comme on pouvait s'y attendre, ce sont les parents et le travail qui se sont révélés les sources de financement les plus fréquentes. C'est principalement par l'hébergement à la maison ou le paiement de frais de subsistance à l'extérieur que le soutien des parents est mis à contribution. En ce qui concerne le travail, les répondants l'ont surtout mentionné sous sa forme d'emploi d'été. Le travail à temps partiel, constituant une charge plus lourde pour les étudiants, on comprend qu'il ait été une source de financement moins populaire. Règle générale, que les répondants aient usé, pour payer leurs frais d'études, plutôt d'une source que d'une autre, il semble assez rare que cette source ait pu suffire seule. Comme on a pu le voir, les répondants ont eu recours, pour financer leur scolarité, à des types de financement où intervenaient la plupart du temps plus d'une source. Si l'on se tourne plus particulièrement vers l'aide financière gouvernementale, disons qu'après les parents et le travail, elle est le soutien financier le plus fréquent. Rappelons qu'un peu plus du tiers des informateurs de 16 à 37 ans en ont bénéficié sous forme de prêts ou de bourses pour poursuivre leurs études au collège ou à l'université.

1.3 Les avantages et les difficultés de l'aide financière gouvernementale

Nous allons nous pencher maintenant plus avant sur le mode de financement des études postsecondaires qui fait l'objet du présent sondage: l'aide financière gouvernementale. Nous allons considérer les différentes questions de l'enquête qui visaient, auprès des répondants de 16 à 37 ans ayant une scolarité collégiale ou universitaire, à cerner et à évaluer

les avantages et les difficultés que présente l'aide financière gouvernementale pour les étudiants.

Débutons par les avantages. Il est fort intéressant de constate que des répondants qui ont reçu une quelconque aide gouvernementale pour poursuivre leurs études, 82,5% ont estimé que celle-ci leur avait procuré des avantages dont ils n'auraient pas bénéfiés autrement. Autre fait marquant, ils semblent être tous d'accord à ce sujet indépendamment des principales caractéristiques qui les différencient. De fait, qu'il s'agisse des hommes ou des femmes, de ceux qui possèdent une scolarité collégiale ou universitaire, qu'ils soient de la région de Montréal ou d'ailleurs au Québec ou encore francophones, anglophones ou d'autres langues maternelles, ils se sont tous montrés également convaincus que cette forme de soutien financier leur a apporté des avantages dont ils n'auraient pas pu se prévaloir autrement.

Mais quels ont été au juste ces avantages?

Tel qu'en témoigne le tableau 2.3.1, le principal, est celui d'avoir eu moins besoin de recourir au soutien des parents. Il a été mis de l'avant par 75,4% des informateurs qui ont déclaré avoir bénéficié, grâce à l'aide financière gouvernementale reçue, d'avantages qu'ils n'auraient pas pu obtenir par le biais d'autres sources. Le second avantage à avoir été mentionné dans une proportion presqu'aussi forte (73,0%), est relatif à ce que les informateurs auraient dû travailler à temps partiel pour payer leurs frais d'études.

Tableau 2.3.1: Les avantages d'avoir bénéficier d'une aide financière gouvernementale

Avantage	
Avoir eu à recouri. moins souvent à l'aide des parents	75,4% (N: 375)
Ne pas avoir eu à travailler à temps partiel	73,0% (N: 372)
Avoir pu s'inscrire au cours et à l'établissement préféré	72,5% (N: 374)
Avoir pu améliorer et changer de mode de vie	60,6% (N: 371)
Avoir pu poursuivre ses études	54,1% (N: 372)
Autres avantages	7,3% (N: 310)

Comme on peut le constater, ces premiers avantages sont directement reliés au deux principales sources de financement utilisées par les répondants pour payer leurs frais d'études postsecondaires: les parents et le travail. En ce qui concerne le travail, il s'agit plus précisément d'avoir pu se dispenser du recours à celui-ci sous sa forme certainement la plus exigente quand on est étudiant. Si on passe au troisième avantage à avoir été souligné le plus souvent par les informateurs, on observe une fréquence qui se situe sensiblement dans le même ordre de grandeur que les deux précédentes. Il a été mentionné dans 72,5% des cas et est relatif au fait que les répondants ont pu s'inscrire au cours et à l'établissement qu'ils préféraient. Le fort pourcentage d'informateurs concernés ici est, nous semble-t-il, assez inattendu. En quoi l'aide financière gouvernementale a pu présenter à cet égard un avantage pour autant d'individus? Vu leur proportion, il ne peut être question du fait qu'ils aient tous pu suivre, grâce à l'aide gouvernementale, des cours à l'étranger, où qu'ils aient tous pu plus facilement payer des frais d'hébergement ou de déplacement leur permettant de suivre leurs cours à l'établissement de leur choix, ou encore qu'ils aient eu la possibilité d'assumer des frais de scolarité plus élevés pour ce faire[1]. L'ampleur de ce résultat reste donc à notre connaissance difficile à interpréter. Mais poursuivons la lecture du tableau 2.3.1. Comme on le voit, 60,6% des répondants ont déclaré que l'aide gouvernementale leur avait permis d'améliorer et de changer de mode de vie. Il semble que, pour une assez bonne proportion de répondants, plus de la moitié en l'occurence, les programmes gouvernementaux d'aide financière aux étudiants ont constitué une source déterminante de financement. En effet, dans 54,1% des cas, ils

---

(1) Si ces deux dernières considérations avaient été justes, on aurait sans doute observé des différences entre la proportion des répondants ayant déclaré qu'ils avaient pu s'inscrire au cours et à l'établissement qu'ils préféraient et la proportion de ceux qui n'ont pu le faire, selon la région ou encore le niveau de scolarité. Les étudiants hors Montréal ayant plus souvent à faire des déplacements pour aller au CEGEP ou à l'université que ceux de la région métropolitaine et ceux des collèges ayant généralement des frais de scolarité généralement moins importants que ceux des universités, le phénomène envisagé ici se serait expliqué. Cependant, aucune différence significative n'a été observée entre les répondants de Montréal et du reste de la province et les plus ou moins scolarisés.

ont mentionné qu'ils n'auraient pu poursuivre leurs études s'ils n'avaient pas bénéficié de prêts ou de bourses issus de ces programmes. Enfin, 7,3% des informateurs de l'enquête ont dit avoir joui de d'autres avantages grâce à ces formes d'aide financière.

On prendra note que les femmes sont celles qui ont le plus souvent indiqué l'avantage d'avoir eu à recourir moins souvent à leurs parents, source de financement particulièrement plus importante dans leur cas, comme nous l'avons vu précédemment. Elles ont révélé cet avantage dans une proportion de 80,2%, alors que les hommes en ont fait autant dans une proportion de 71,1%. Les femmes se sont aussi révélées plus dépendantes de l'aide financière gouvernementale pour poursuivre leurs études. Elles ont déclaré qu'elles n'auraient pu poursuivre leurs études sans ce soutien financier dans 61,5% des cas. Les hommes n'ont indiqué cet avantage, pour leur part, que dans une proportion de 47,4%.

Tournons-nous, maintenant, vers les difficultés que les répondants du sondage ont rencontré avec les programmes d'aide financière aux étudiants. Les questions posées au moment de l'enquête à cet égard s'adressaient tant aux informateurs qui avaient obtenu de l'aide gouvernementale pour poursuivre leurs études postsecondaires, qu'à ceux qui en avaient fait la demande sans en obtenir. Nous allons, donc, procéder ici à l'analyse des informations obtenues en présentant les résultats pour les uns et les autres.

Lorsqu'on a demandé aux répondants de dire s'ils avaient déjà eu des difficultés avec les programmes d'aide financière aux étudiants, ils ont répondu dans une proportion de 35,7% en avoir eu. Cette propension à dire que des difficultés ont été rencontrées est très souvent liée au fait que les répondants aient obtenu, suite à leur demande, de l'aide gouvernementale. 61,7% de ceux qui ont fait des demandes de prêts et de bourses et qui n'en n'ont pas reçus, ont déclaré avoir eu de la difficulté avec les programmes gouvernementaux en cause, alors que ce n'est le cas que pour 28,6% des informateurs qui ont bénéficié d'une telle aide.

Tentons de voir quels genres de difficultés au juste ont été rencontrés. Le tableau 2.3.2 présente les proportions dans lesquelles les informateurs ont déclaré avoir rencontré certaines difficultés qui leur étaient énoncées lors de l'enquête.

Tableau 2.3.2: Les difficultés rencontrées avec les programmes d'aide financière aux étudiants

	Ensemble de ceux qui ont demandé de l'aide financière gouvernementale	Ont reçu de l'aide suite à une demande	N'ont pas reçu d'aide suite à leur demande
Une longue période d'attente	61,5% (N: 216)	79,5% (N: 131)	32,6% (N: 83)
Ne pas avoir été considéré comme à sa propre charge	57,9% (N: 215)	53,2% (N: 130)	64,6% (N: 84)
Des montants insuffisants	57,5% (N: 214)	76,8% (N: 131)	25,9% (N: 82)
Pas suffisamment de renseignements	14,6% (N: 218)	15,8% (N: 133)	12,9% (N: 84)
Des difficultés à obtenir de l'aide pour étudier à l'extérieur de la province ou du pays	5,3% (N: 216)	4 [illegible]% (N: 132)	7,4% (N: 83)
Autres difficultés	21,7% (N: 197)	13,1% (N: 114)	34,1% (N: 81)

Comme on peut s'en rendre compte à partir du tableau 2.3.2, 61,5% des répondants ont dit avoir rencontré de longues périodes d'attentes; cela a été la difficulté le plus fréquemment mentionnée. Le temps d'attente qui fait problème ici sont sans doute ceux qui s'écoulent entre le moment où les étudiants savent qu'ils bénéficient d'une certaine forme d'aide gouvernementale et celui où ils ont l'argent en main. Ce qui nous permet de préciser cela est le fait que 79,5% des informateurs qui ont demandé et reçu de l'aide gouvernementale ont souligné cette difficulté, alors que

seulement 32,6% de ceux qui ont demandé de l'aide sans qu'elle ne leur soit accordée en ont fait autant. Ces derniers ont sans doute plutôt mis en cause le temps écoulé avant que ne soient données les réponses aux demandes. Un pourcentage de 57,9% des informateurs ont soulevé comme difficulté le fait qu'ils n'avaient pas été considérés comme à leur propre charge. C'est, par ailleurs, plus souvent le cas de ceux à qui l'aide financière gouvernementale n'a pas été accordée que de ceux qui en ont reçue. 64,0% des premiers ont mentionné cette difficulté, alors que 53,2% des seconds l'ont fait. On peut penser qu'un certain nombre de répondants qui ont reçu de l'aide financière en ont eu moins qu'ils n'auraient pu en obtenir s'ils avaient été considérés à leur propre charge. Il est aussi fort possible que c'est en vertu de ces critères que près des deux tiers des répondants non soutenus par des programmes gouvernementaux, se sont vu refuser l'aide financière demandée. L'insuffisance des montants d'argent accordés est aussi apparue une difficulté pour un bon nombre d'informateurs. La proportion observée dans ce cas est de 57,5% et on notera que les principaux intéressés, ceux qui ont reçu des prêts et des bourses de gouvernements pour poursuivre leurs études, ont soulignés cette difficulté dans une proportion de 76,8%. Les répondants qui possèdent une scolarité universitaire semblent avoir été plus touchés que les autres par cette insuffisance de montants octroyés (collégial: 51,6%; universitaire: 64,6%). Ceci est certainement relié à ce que, tel que nous l'avons déjà dit, les étudiants des universités ont souvent des besoins financiers plus grands que ceux des collèges et des CEGEP. Disons, enfin, qu'on constate que le manque de renseignements a été un problème rencontré par 14,6% des informateurs de l'enquête et que 5,3% ont déclaré avoir eu des difficultés à obtenir de l'aide pour étudier à l'extérieur de la province ou du pays. Cette dernière proportion peut être considérée comme assez importante puisqu'il y a assez peu d'étudiants qui vont poursuivre des études à l'extérieur du Québec (8,7% des répondants âgés de 16 à 37 ans munis d'un postsecondaire l'ont fait).

Ceci dit sur les résultats illustrés au tableau 2.3.2, on peut ajouter en terminant ces considérations sur les problèmes afférents aux programmes d'aide financière aux étudiants, que seulement 10,0% des répondants qui ont bénéficié d'un prêt, ont éprouvé des difficultés à le rembourser.

Le bilan des avantages et des désavantages des programmes gouvernementaux d'aide financière aux étudiants, est donc tout compte fait, assez bon. Ce qui ressort principalement des informations recueillies à cet égard, c'est surtout que ceux qui ont pu bénéficier d'une telle aide y ont vu incontestablement des avantages leur permettant de faire moins appel aux deux principales sources de financement des études postsecondaires: les parents et le travail. Ceux qui ont le plus à dire des difficultés présentées par les programmes gouvernementaux de prêts et de bourses sont ceux qui n'ont malheureusement pu obtenir de soutien financier de ce type. Pour eux, ne pas avoir été considéré comme étant à leur propre charge semble s'être révélé le principal handicap. Les répondants qui ont pu jouir d'aide financière et qui ont rencontré des difficultés, ont, pour leur part, plus souvent mis en cause les délais à assumer et l'insuffisance des montants.

Si on récapitule plus largement ce qui a été vu dans ce deuxième chapitre de ce rapport, on peut rappeler que c'est souvent des éléments d'ordre économique qui entrent en ligne de compte, lorsqu'il s'agit d'interrompre ou de poursuivre ses études au-delà du secondaire. Dans l'alternative où il y a poursuite des études, les principales sources de financement utilisées sont, comme nous venons tout juste de le rappeler, les parents et le travail. On a constaté qu'une source financière donnée a rarement été mise seule à contribution pour les informateurs de l'enquête pour payer les frais des études entreprises au collège ou à l'université. Ajoutons aussi que près de la moitié des répondants ont sollicité l'aide financière gouvernementale, la moitié d'entre eux en ont obtenu, et répétons qu'ils ont en grande proportion estimé ce soutien plutôt avantageux.

III- CE QUE LES PROGRAMMES D'AIDE AUX ÉTUDIANTS POURRAIENT ÊTRE

Après avoir analysé la connaissance que la population québécoise a des programmes gouvernementaux d'aide financière aux étudiants, après avoir étudié les différents modes de financement utilisés par les étudiants durant leurs études postsecondaires, il convient, maintenant, de nous pencher sur les différentes avenues que pourraient prendre ces programmes d'aide.

Il y aurait plusieurs façons de traiter cette question, de déceler les attentes de la population concernant ces programmes. L'une d'elles serait de faire une étude très poussée de la satisfaction de la population en regard des programmes actuels pour aboutir à des changements qui auraient visé la résolution des problèmes mentionnés. Ces aspects de la satisfaction n'étant pas très approfondis dans le questionnaire qui a été utilisé pour ce sondage, nous avons alors choisi de présenter les différentes avenues proposées en essayant de caractériser leurs tenants.

3.1 Attentes de la population concernant les programmes d'aide aux étudiants

Ainsi, cinq formules d'aide financière aux étudiants ont été présentées à nos répondants, qu'ils appartiennent au groupe des 16-37 ans ayant fait des études postsecondaires ou au reste de la population. Chaque répondant a, donc, eu la possibilité de s'exprimer sur ce que pourraient devenir les programmes gouvernementaux d'aide financière aux étudiants.

A partir du tableau 3.1.1, il semble qu'en général, on favorise le système actuel, à savoir que "les gouvernements apportent leur aide compte tenu de la situation financière de l'étudiant et de ses parents" (Q.3A). Cette opinion, et c'est très surprenant, est partagée par un plus grand nombre de répondants de 16-37 ans qui ont fait des études postsecondaires (67,7%) que par les autres (61,8%). Il est difficile d'expliciter cette donnée, car, après les récentes revendications étudiantes, nous aurions dû obtenir d'autres résultats que ceux-ci. Cependant, cette différence que nous avons décelée entre les 16-37 ans ayant fait des études postsecondaires et les autres n'est qu'apparente. En effet, à

connaissance égale des programmes gouvernementaux d'aide financière aux étudiants, cette différence n'est plus significative, puisque 68,3% des 16-37 ans ayant fait des études postsecondaires et connaissant ces programmes favorisent toujours le système actuel, tout comme les autres qui affichent une connaissance comparable de ces programmes.

Tableau 3.1.1: Formules d'aide financière souhaitées par les 16-37 ans ayant un postsecondaire et les autres

Formules:	16-37 ans ayant un postsecondaire	Les autres
Les gouvernements assument la plus grande partie des frais	31,7%	35,7%
Les gouvernements apportent leur aide, l'étudiant paie la partie des frais non couverts	18,2%	8,1%
Les gouvernements apportent leur aide, les parents paient la partie des frais non couverts	3,8%	8,3%
Les gouvernements apportent leur aide, les parents et l'étudiant paient la partie des frais non couverts	45,7%	45,4%
Les gouvernements n'apportent aucune aide	0,6%	2,5%
TOTAL:	100,0% (N: 1220)	100,0% (N: 983)

Poursuivant l'analyse, il est intéressant de souligner le fait que les 16-37 ans ayant fait des études postsecondaires se distinguent nettement des autres en affirmant que "la partie des frais non couverts par l'aide gouvernementale" (Q. 3B) devrait être défrayée par l'étudiant lui-même avec ou sans l'aide de ses parents (16-37 ans avec études post-secondaires: 63,9%; autres: 53,5%). Les autres, par contre, affirment en plus grand nombre que cette "partie des frais non couverts par l'aide gouvernementale" devrait être payée par les parents avec ou sans l'aide de l'étudiant (16-37 ans avec études postsecondaires: 49,5%; autres: 53,7%).

Sur quoi peut reposer une telle différence entre les deux groupes? Il est difficile de l'affirmer de façon précise, mais, en général, il semble que les 16-37 ans, qui sont encore ou ont déjà été étudiants, souhaitent que l'étudiant prenne en main ses destinées et ce dès ses études. Les autres, par contre, affichent une toute autre opinion: ils vivent leur rôle de parents (passé, présent ou futur) et souhaitent dans une telle perspective, minimiser en les assumant les problèmes financiers qui pourraient survenir à l'étudiant.

Cette analyse, cependant, n'est pas complète. La majorité des répondants qui souhaitent une aide financière partielle des gouvernements aux étudiants, affirment que l'étudiant et ses parents devraient payer la partie des frais non couverts par cette aide et cette opinion est partagée autant par les 16-37 ans ayant fait des études postsecondaires que par les autres (≃45%). En fait, la différence que nous avons pointée précédemment entre les deux groupes s'explique par des choix clairement définis sur cette question de l'aide financière aux étudiants, soit par les 16-37 ans quant au rôle de l'étudiant (16-37 ans: 18,2%; autres: 8,1%), soit par les autres quant au rôle des parents (16-37 ans: 3,8%; autres: 8,3%). L'explication que nous avons apportée plus haut prend ici sa pleine valeur.

Ceci dit, deux autres formules ont été proposées à nos répondants. La première implique que "les gouvernements assument la plus grande partie des frais" et l'autre que "les gouvernements n'apportent aucune aide". En fait, la dernière a reçu peu d'accueil de la part de nos répondants, qu'ils appartiennent au groupe des 16-37 ans ayant fait des études postsecondaires (0,6%) ou au groupe des autres (2,5%). L'autre, par contre, a été retenue par une personne sur trois dans le cas des 16-37 ans ayant un postsecondaire (31,7%) et des autres (35,7%). Il est, cependant, important de mentionner que les personnes les moins informées de l'existence de ces programmes d'aide aux étudiants favorisent plus cette formule d'une très grande participation des gouvernements (16-37 ans ayant un postsecondaire: 35,4%; autres: 45,7%) que les mieux informés (16-37 ans ayant un postsecondaire: 31,3%; autres: 30,4%).

Cinq formules ont donc été présentées aux personnes qui ont accepté de participer à ce sondage. Chacune d'elles a reçu un accueil plus ou moins enthousiaste et, au fur et à mesure de leur présentation, nous avons amorcé la description des principales caractéristiques de leurs tenants. D'abord, il a été question de cet impact de la connaissance des divers programmes gouvernementaux d'aide aux étudiants sur le choix à faire entre les cinq formules proposées pour le paiement des frais occasionnés par la fréquentation du collège ou de l'université. Passons, maintenant, à d'autres caractéristiques des répondants.

Compte tenu du fait que souvent les hommes et les femmes se distinguent par leur comportement, il nous a semblé intéressant de voir si les hommes et les femmes avaient des attentes différentes concernant le sujet qui nous occupe. Cette hypothèse s'est en partie vérifiée, puisque, chez les 16-37 ans ayant fait des études postsecondaires, on a des attentes quelque peu particulières selon qu'on est de sexe masculin ou féminin. En effet, au tableau 3.1.2, il est possible de voir que les hommes ont tendance à privilégier le fait que les frais d'études postsecondaires qui ne sont pas couverts par l'aide gouvernementale soient payés par l'étudiant lui-même (23,1%), alors que les femmes favorisent deux fois moins cette formule. Ces dernières, tout en acceptant de payer les frais encourus pour la fréquentation du collège ou de l'université, aiment bien se fier sur leurs parents (51,5%), ce qui les distinguent de façon significative des hommes (40,6%). Comment expliquer cette différence? Repose-t-elle sur la discrimination qui affecte souvent la femme sur le marché du travail et, en conséquence, sur les difficultés financières qu'elle peut rencontrer? Cette explication comporte sûrement une part de la réalité, car, dans les faits, les hommes préfèrent avoir un travail et se suffire à eux-mêmes, au fait de demander une bourse ou d'être sous la tutelle de leurs parents. Les femmes, nous l'avons déjà mentionné, sont moins nombreuses à travailler et doivent, alors, se tourner vers d'autres sources de financement: les bourses et l'aide des parents (cf. chapitre II).

Tableau 3.1.2: Formules d'aide financière souhaitées par les 16-37 ans ayant un postsecondaire selon le sexe

Formules	Hommes	Femmes
Les gouvernements assument la plus grande partie des frais	31,8%	31,7%
Les gouvernements apportent leur aide, l'étudiant paie la partie des frais non couverts	23,1%	12,7%
Les gouvernements apportent leur aide, les parents paient la partie des frais non couverts	3,5%	4,1%
Les gouvernements apportent leur aide, les parents et l'étudiant paient la partie des frais non couverts	40,6%	51,5%
Les gouvernements n'apportent aucune aide	1,0%	0
TOTAL:	100,0% (N: 649)	100,0% (N: 571)

Ceci dit, il est important de poursuivre notre analyse en utilisant comme variable l'âge des répondants, qui explique en partie leurs opinions. Le tableau 3.1.3 nous révèle que, chez les 16-37 ans ayant un postsecondaire, l'âge constitue une donnée tout aussi intéressante que le sexe. En effet, les plus âgés de ce groupe sont les moins nombreux à souhaiter que les gouvernements assument la plus grande partie des frais occasionnés par la fréquentation du collège et de l'université (24,4%); les autres, en particulier les 20-29 ans, le souhaitent à 35,5%. Les plus jeunes, par contre, se montrent les plus réticents à ce que les gouvernements apportent seulement une aide partielle et à ce que l'étudiant assume les frais non couverts, alors que les 20-29 ans sont les plus favorables à cette formule. Ces derniers, enfin, sont beaucoup moins nombreux que les autres à appuyer cette formule d'une participation partielle des gouvernements liée à celle des parents et de l'étudiant. En fait, chacune des cinq formules répond aux attentes particulières des différents groupes d'âge. Les plus jeunes se montrent déchirés entre deux tendances: celle de profiter au maximum de l'aide gouvernementale et celle de ne pas rembourser seuls les frais non couverts et, de cette façon, ils manifestent leurs besoins de

sécurité financière dans la poursuite de leurs études. Les 20-29 ans, par contre, affichent une attitude quelque peu différente: ils sont d'accord pour profiter au maximum de cette aide gouvernementale et souhaitent, en général, que l'étudiant s'organise pour payer les frais non couverts par cette aide. Cette opinion ne peut que refléter le désir de faire sa vie sans devoir en appeler à ses parents. Les plus âgés, au contraire, favorisent nettement la participation des parents dans le paiement des frais d'études non couverts par l'aide gouvernementale.

Tableau 3.1.3: Formules d'aide financière souhaitées par les 16-37 ans ayant un postsecondaire selon l'âge

Formules:	Moins de 20 ans	20-29 ans	30 ans et plus
Les gouvernements assument la plus grande partie des frais	30,3%	35,5%	24,4%
Les gouvernements apportent leur aide, l'étudiant paie la partie des frais non couverts	12,9%	21,7%	14,2%
Les gouvernements apportent leur aide, les parents paient la partie des frais non couverts	2,6%	3,4%	5,4%
Les gouvernements apportent leur aide, les parents et l'étudiant paient la partie des frais non couverts	54,0%	39,0%	55,0%
Les gouvernements n'apportent aucune aide	0,2%	0,4%	1,0%
TOTAL :	100,0% (N:200)	100,0% (N: 700)	100,0% (N:320)

Les données obtenues pour les autres, ceux qui n'appartiennent pas aux 16-37 ans ayant un postsecondaire, ne sont pas aussi bien marquées. Il y a bien les jeunes (25 ans et moins) qui affichent une position assez claire concernant le fait que les gouvernements assument la plus grande partie des frais d'études (47,0%). Les autres, les 25-39 ans et les 40 ans et plus, par contre, ne se distinguent pas vraiment les uns des autres: ils souhaitent, en général, que les parents et l'étudiant paient la partie des frais non couverts par l'aide gouvernementale. Le tableau 3.1.4 reproduit les données obtenues pour ce groupe de répondants.

Tableau 3.1.4: Formules d'aide financière souhaitées par les autres que les 16-37 ans ayant un postsecondaire selon l'âge

Formules	25 ans et moins	25-39 ans	40 ans et plus
Les gouvernements assument la plus grande partie des frais	47,0%	34,6%	30,5%
Les gouvernements apportent leur aide, l'étudiant paie la partie des frais non couverts	5,5%	7,5%	9,8%
Les gouvernements apportent leur aide, les parents paient la partie des frais non couverts	2,8%	8,2%	11,2%
Les gouvernements apportent leur aide, l'étudiant et les parents paient la partie des frais non couverts	42,9%	47,7%	45,3%
Les gouvernements n'apportent aucune aide	1,8%	2,0%	3,2%
TOTAL:	100,0% (N: 240)	100,0% (N: 279)	100,0% (N: 464)

Il y a une autre variable démographique qui peut expliquer le fait de choisir l'une ou l'autre formule d'aide financière aux étudiants et c'est la langue maternelle. En effet, cette variable est très importante, puisqu'elle fait appel à diverses dimensions culturelles qui généralement, peuvent permettre d'expliquer les choix qui ont été manifestés. Ainsi, à partir du tableau 3.1.5, il est possible de voir que les allophones se distinguent nettement des autres en souhaitant à 50,4% que les gouvernements assument la plus grande partie des frais et seulement à 27,9% que les parents et l'étudiant paient les frais non couverts par les gouvernements. Les anglophones, au contraire, accepteraient très bien que les parents et l'étudiant paient les frais non couverts, alors que seulement 29,4% s'attendraient que les gouvernements assument la plus grande partie des frais d'études. Les francophones, enfin, ne se distinguent pas tellement des anglophones: ils souhaitent, bien qu'en moins grand nombre, que les parents et les étudiants paient les frais non couverts et sont aussi nombreux à désirer une participation maximale des gouvernements. Une différence, cependant; ils sont plus nombreux à souhaiter que les frais non couverts par l'aide gouvernementale soient payés ou par l'étudiant ou par les parents. Comment, alors, expliquer cette différence entre les allophones et les autres? Repose-t-elle sur l'expérience qu'eux ou leurs parents ont vécue dans leur pays d'origine? De plus, auraient-ils des besoins financiers différents des anglophones et des francophones? Enfin, seraient-ils plus dépendants que les autres vis-à-vis les gouvernements plutôt que vis-à-vis leurs parents et eux-mêmes? Ce ne sont que des amorces d'explication d'une différence marquée entre les allophones et les autres. D'autres données que les nôtres devraient permettre une analyse plus poussée de ces attentes.

Tableau 3.1.5: Formules d'aide financière souhaitées par les 16-37 ans ayant un postsecondaire selon la langue maternelle

Formules	Français	Anglais	Autres
Les gouvernements assument la plus grande partie des frais	30,5%	29,4%	50,4%
Les gouvernements apportent leur aide, l'étudiant paie la partie des frais non couverts	18,6%	14,1%	16,9%
Les gouvernements apportent leur aide, les parents paient la partie des frais non couverts	4,0%	1,4%	2,8%
Les gouvernements apportent leur aide, l'étudiant et les parents paient la partie des frais non couverts	46,5%	55,1%	27,9%
Les gouvernements n'apportent aucune aide	0,5%	0	2,1%
TOTAL:	100,0% (N: 1065)	100,0% (N: 74)	100,0% (N: 79)

Poursuivant l'analyse en y intégrant, cette fois, des dimensions plus proprement économiques, il ressort du tableau 3.1.6 que les attentes des 16-37 ans ayant fait des études postsecondaires diffèrent selon qu'ils sont allés à l'université ou au CEGEP seulement. En effet, les cegepiens ont tendance à souhaiter, en ce qui a trait à l'aide financière aux étudiants, une participation maximale des gouvernements (33,3%) ou, à défaut, une participation partielle qui soit juxtaposée au paiement des frais non couverts par l'étudiant et ses parents (46,8%). Les universitaires, au contraire, même s'ils acceptent jusqu'à un certain point l'aide gouvernementale et la participation conjointe de l'étudiant et de ses parents, se distinguent des autres en revendiquant à 24,3% que les frais non couverts soient payés par l'étudiant lui-même. En fait, les cegepiens semblent, en général, réclamer plus d'aide, que ce soit des gouvernements ou de leurs parents, les universitaires ayant tendance à vouloir se suffire à eux-mêmes.

Tableau 3.1.6: Formules d'aide financière souhaitées par les 16-37 ans ayant un postsecondaire selon leur niveau de scolarité

Formules	Université	CEGEP
Les gouvernements assument la plus grande partie des frais	28,7%	33,3%
Les gouvernements apportent leur aide, l'étudiant paie la partie des frais non couverts	24,3%	15,1%
Les gouvernements apportent leur aide, les parents paient la partie des frais non couverts	2,8%	4,2%
Les gouvernements apportent leur aide, l'étudiant et les parents paient la partie des frais non couverts	43,6%	46,8%
Les gouvernements n'apportent aucune aide	0,6%	0,6%
TOTAL:	100,0% (N: 414)	100,0% (N: 805)

Tableau 3.1.7: Formules d'aide financière souhaitées par les autres que les 16-37 ans ayant un postsecondaire selon leur niveau de scolarité

Formules	Secondaire et moins	CEGEP	Université
Les gouvernements assument la plus grande partie des frais	40,9%	30,7%	8,4%
Les gouvernements apportent leur aide, l'étudiant paie la partie des frais non couverts	6,6%	10,5%	11,5%
Les gouvernements apportent leur aide, les parents paient la partie des frais non couverts	8,9%	7,1%	8,6%
Les gouvernements apportent leur aide, l'étudiant et les parents paient la partie des frais non couverts	40,8%	49,6%	68,4%
Les gouvernements n'apportent aucune aide	2,8%	2,1%	3,1%
TOTAL:	100,0% (N: 613)	100,0% (N: 307)	100,0% (N: 60)

La tendance est, cependant, quelque peu semblable, si on fait l'analyse des opinions émises par ceux qui n'appartiennent pas au groupe des 16-37 ans ayant fait des études postsecondaires. En effet, comme précédemment, les moins scolarisés favorisent plutôt une participation maximale des gouvernements en ce qui a trait à l'aide financière aux étudiants. Ils (ceux qui n'ont pas fait d'études postsecondaires) sont cinq fois plus nombreux (40,9%) que les universitaires (8,4%) à souhaiter une telle participation de la part des gouvernements. Les universitaires, par ailleurs, favorisent à 68,4% une participation partielle des gouvernements juxtaposée à celle de l'étudiant et de ses parents. Enfin, comme les cegepiens, ces derniers ne minimisent pas le rôle de l'étudiant dans le paiement des frais non couverts par l'aide gouvernementale (cf. tableau 3.1.7). En fait, moins on est scolarisé, plus on a tendance à souhaiter que l'aide financière soit importante. Cette attente repose-t-elle sur le fait que plusieurs de ceux-ci n'ont pas poursuivi leurs études pour des raisons financières (cf. chapitre II) ou parce qu'ils ignoraient l'existence de tels programmes (cf. chapitre I)? N'y aurait-il pas aussi de leur part une certaine mystification de la scolarisation qui aurait pour conséquence de vouloir faciliter au maximum la situation à l'étudiant? Pour les cegepiens et les universitaires, c'est différent. Leur situation financière n'est pas la même: ils pensent très souvent que les étudiants pourraient compter sur leurs parents et même sur leurs ressources personnelles pour rembourser les frais non couverts.

Enfin, continuant dans cette lignée des différentes dimensions économiques, il est intéressant de constater que le revenu familial du répondant joue un rôle très important dans le choix d'une formule d'aide aux étudiants. En effet, les 16-37 ans ayant fait des études postsecondaires qui ont un revenu de 14 500$ et moins ont tendance à réclamer plus d'aide des gouvernements (36,9%) que les autres (≃29%). Ces derniers, par contre, sont disposés à rembourser de concert avec leurs parents les frais qui n'ont pas été couverts par les gouvernements. Ils se distinguent ainsi des personnes dont le revenu familial ne dépasse pas 14 500$ (cf. tableau 3.1.8). Il faut souligner, cependant, que l'influence du revenu n'est pas aussi claire que nous le pensions au départ. En effet, il y a bien ce clivage entre les moins bien nantis (14 500$ et moins) et les autres, quant à la participation des gouvernements et à celle de l'étudiant et de ses parents dans le cadre des programmes d'aide aux étudiants, mais il y a beaucoup moins de discrimination dans le cas des autres formules. Comment expliquer que les moins bien nantis des 16-37 ans soient les plus favorables à ce que l'étudiant paie lui-même les frais non couverts par l'aide gouvernementale, position qui se rapproche de celle défendue par ceux qui affichent un revenu familial de 29 500$ et plus? Enfin, que dire de ceux dont le revenu familial se situe entre 14 500$ et 29 499$ et qui se révèlent les plus favorables à la participation des parents au paiement des frais non couverts par l'aide gouvernementale? Il faudrait, pour ces cas, pouvoir poursuivre l'analyse afin de discerner de façon précise leur situation réelle à savoir s'ils travaillent actuellement, s'ils ont quitté leurs parents et, enfin, s'ils ont ou non charge de famille. Une telle analyse fournirait sans doute des réponses à ces questions, mais l'échantillon dont nous disposons ne nous permet pas d'aller plus loin.

Tableau 3.1.8: Formules d'aide financière souhaitées par les 16-37 ans ayant fait des études post-secondaires selon leur revenu familial

Formules	Moins de 14 500$	14 500$ à 29 500$	29 500$ et plus
Les gouvernements assument la plus grande partie des frais	36,9%	29,3%	29,2%
Les gouvernements apportent leur aide, l'étudiant paie la partie des frais non couverts	22,4%	15,0%	19,6%
Les gouvernements apportent leur aide, les parents paient la partie des frais non couverts	2,2%	6,1%	3,2%
Les gouvernements apportent leur aide, l'étudiant et les parents paient la partie des frais non couverts	38,5%	48,7%	47,2%
Les gouvernements n'apportent aucune aide	0	0,9%	0,8%
TOTAL:	100,0% (N: 284)	100,0% (N: 479)	100,0% (N: 278)

En terminant, nous tenterons de présenter de façon très schématique, les principales caractéristiques des tenants de chacune des formules proposées à nos répondants. Ainsi, à partir du tableau 3.1.9, il est intéressant de voir que les femmes, en particulier les moins scolarisées et les moins bien nanties, sont très intéressées à ce que les gouvernements assument la plus grande partie des frais.

Par contre, les hommes faisant partie des 16-37 ans ayant fait des études postsecondaires, ont plutôt tendance à souhaiter que l'étudiant paie la partie des frais non couverts. Ceux-ci, en général, sont francophones, ont entre 20 et 29 ans, ont une scolarité de 16 ans et plus et un revenu se situant entre 14 500$ et 29 499$.

La troisième formule proposée, à savoir que les parents paient les frais non couverts, retient, chez les 16-37 ans, l'attention des femmes scolarisées et des personnes de 20 à 29 ans qui ont un revenu se situant entre 14 500$ et 29 400$.

Cette formule, par ailleurs, est surtout favorisée par les hommes qui ne font pas partie des 16-37 ans ayant fait des études postsecondaires. Ceux-ci ont les caractéristiques suivantes: ils sont âgés de 40 ans et plus, ont un bas niveau de scolarité et un revenu familial se situant entre 14 500$ et 29 499$.

La formule la plus populaire, à savoir que l'étudiant et ses parents paient les frais non couverts, intéressent plus particulièrement les femmes. C'est d'ailleurs ce que nous avions noté au moment de l'analyse qui précède.

Tableau 3.1.9: Caractéristiques dominantes des tenants des principales formules d'aide aux étudiants

	16-37 ans ayant fait des études postsecondaires	Autres
A- Les gouvernements assument la plus grande partie des frais		
Femmes de 20 à 29 ans	32,8% (387)*	
Francophones âgés de 25 ans et moins		28,9% (350)
Femmes ayant 11 ans et moins de scolarité		43,0% (350)
Femmes ayant un revenu familial de 14 500$ et moins		29,7% (278)
B- Les gouvernements apportent leur aide, l'étudiant paie la partie des frais non couverts		
Francophones de 20-29 ans	61,3% (221)	
Francophones de sexe masculin	59,4% (221)	

(SUITE SUR LA PAGE SUIVANTE)

Tableau 3.1.9 (Suite)

	16-37 ans ayant fait des études postsecondaires	Autres
Hommes de 20-29 ans	44,7% (222)	
Hommes connaissant l'existence des programmes d'aide	62,4% (222)	
Hommes de plus de 16 ans de scolarité	37,4% (222)	
Personnes de 20 à 29 ans ayant un revenu de 14 500$ et moins	28,6% (190)	
Hommes ayant un revenu de 14 500$ à 29 500$	28,9% (190)	
Femmes de 40 ans et plus		32,3% (82)
Personnes de 40 ans et plus connaissant l'existence des programmes d'aide		35,7% (79)
Personnes de 40 ans et plus ayant un revenu de 14 500$ et moins		25,0% (67)
C- Les gouvernements apportent leur aide, les parents paient la partie des frais non couverts		
Francophones de 30 ans et plus	31,9% (46)	
Femmes connaissant l'existence des programmes d'aide	48,6% (46)	
Personnes de 20 à 29 ans qui ont plus de 11 ans de scolarité	44,3% (46)	
Femmes qui ont plus de 11 ans de scolarité	43,9% (46)	

(SUITE SUR LA PAGE SUIVANTE)

Tableau 3.1.9 (Suite)

	16-37 ans ayant fait des études postsecondaires	Autres
Personnes de 20 à 29 ans ayant un revenu entre 14 500$ et 29 499$	33,1% (44)	
Hommes de 40 ans et plus		32,3% (82)
Hommes ayant moins de 11 ans de scolarité		37,4% (82)
Personnes de 40 ans et plus ayant un revenu de moins de 14 500$		33,4% (66)
Hommes ayant un revenu entre 14 500$ et 29 499$		34,2% (66)
D- Les gouvernements apportent leur aide, l'étudiant et les parents paient la partie des frais non couverts		
Femmes francophones	47,8% (558)	
Femmes francophones		51,4% (445)
E- Les gouvernements n'apportent aucune aide		
Francophones de sexe masculin		55,1% (25)
Personnes de 40 ans et plus ne connaissant pas l'existence des programmes d'aide		45,3% (25)

* Base sur laquelle le pourcentage a été calculé

Enfin, la formule la moins populaire, i.e. les gouvernements n'apportent aucune aide, est mentionnée le plus souvent par des francophones de sexe masculin et par des personnes de 40 ans et plus ne connaissant pas l'existence de ces programmes d'aide.

Cette étude des attentes de la population concernant l'aide financière aux étudiants n'aurait pas été complète, si elle s'était limitée à déterminer la formule d'aide privilégiée. En effet, après cette question, le répondant a été confronté à la réalité d'une aide gouvernementale en essayant de déterminer de la façon la plus précise possible quelle forme cette aide pourrait prendre (cf. Q. 4).

Le tableau 3.1.10 présente les résultats obtenus à cette question et ce pour chacun des deux groupes d'analyse. Un premier examen nous montre que les 16-37 ans ayant fait des études postsecondaires sont plus nombreux (71,8%) que les autres à opter pour une combinaison d'une bourse remboursable et d'un prêt non remboursable (51,7%). Les autres, par contre, ont tendance à préférer en plus grand nombre que les 16-37 ans la forme d'un prêt remboursable (26,5% /11,6%) ou la forme d'une bourse non remboursable (21,8%/16,6%).

Tableau 3.1.10: Formes d'aide financière privilégiées par les 16-37 ans ayant un post-secondaire et les autres (Question 4)

Formes d'aide	16-37 ans ayant un postsecondaire	Les autres
Prêt remboursable	11,6%	26,5%
Bourse non remboursable	16,6%	21,8%
Une combinaison des deux possibilités	71,8%	51,7%
TOTAL:	100,0% (N: 1237)	100,0% (N: 998)

Comment expliquer ces résultats? Pourquoi les 16-37 ans ayant fait des études postsecondaires optent-ils en aussi grand nombre pour une combinaison prêt/bourse? Il est d'autant plus difficile de le dire que 69,1% de ceux qui privilégient la participation maximale des gouvernements affirment que, dans le cadre d'une aide gouvernementale, cette aide devrait prendre la forme d'une combinaison prêt/bourse. Par contre, 22,7% de ceux qui ont dit souhaiter une participation maximale des gouvernements ont opté pour que, dans le cadre d'une aide gouvernementale, on ait une bourse non remboursable (cf. annexe 3, tableau 2). Cette difficulté se retrouve aussi jusqu'à un certain point dans les opinions énoncées par les répondants de l'autre groupe. En effet, 45,9% des personnes qui souhaitent une participation maximale des gouvernements affirment que, dans le cadre d'une aide gouvernementale, cette aide devrait prendre la forme d'une combinaison prêt/bourse. Autre constatation apparemment contradictoire: même si on souhaite une participation maximale des gouvernements, 20,5% opteraient pour que l'aide gouvernementale prenne la forme d'un prêt remboursable, les autres (33,6%) parlant plutôt d'une bourse non remboursable. Poursuivant cette analyse, il est intéressant de constater que les adversaires d'une quelconque participation gouvernementale (autres que les 16-37 ans ayant un postsecondaire) accepteraient tout au plus que cette aide prenne la forme d'un prêt remboursable (60,8%). Dans le cas des autres formules d'aide qui ont été privilégiées, on souhaite que cette aide gouvernementale prenne alors la forme d'une combinaison prêt/bourse (cf. annexe 3, tableau 3).

Ceci dit, il est maintenant temps de chercher à savoir qui sont les tenants de chacune de ces formes d'aide. A partir du tableau 3.1.11, il est intéressant de voir que, quel que soit le groupe auquel on appartienne, les hommes se distinguent des femmes en souhaitant que, dans le cadre des programmes d'aide gouvernementale, cette aide prenne la forme d'un prêt remboursable. Les femmes, par contre, semblent toujours favoriser le fait que l'aide gouvernementale se fasse au moins sous la forme d'une bourse non remboursable qu'elle soit combinée ou non à un prêt remboursable. Il est inutile de rappeler, sans se répéter, les éléments d'explication qui ont été énoncés dans le but de préciser les différences d'opinions observées entre les hommes et les femmes.

Tableau 3.1.11: Formes d'aide souhaitées par les 16-37 ans ayant un postsecondaire et par les autres selon le sexe

Formes d'aide	16-37 ans ayant un postsecondaire		Les autres	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Prêt remboursable	14,3%	8,5%	31,8%	22,5%
Bourse non remboursable	16,0%	17,2%	19,2%	23,7%
Une combinaison des deux possibilités	69,7%	74,3%	49,0%	53,8%
TOTAL:	100,0% (N: 659)	100,0% (N: 578)	100,0% (N: 438)	100,0% (N: 560)

Chez les 16-37 ans ayant un postsecondaire, il est possible de voir que les plus jeunes (29 ans et moins) favorisent plutôt les formes d'aide qui comportent au moins une bourse non remboursable, alors que les plus âgés (30 ans et plus) se distinguent de façon significative des plus jeunes en privilégiant le système du prêt remboursable (cf. tableau 3.1.12). Cette constatation repose sûrement sur le fait que les uns sont pour la plupart en cours d'études et que, de ce fait, ils sont plus directement confrontés avec des problèmes financiers. Les autres, par contre, terminent, s'ils n'ont pas déjà terminé, leurs études: ils n'ont plus alors les mêmes problèmes, puisqu'ils sont déjà sur le marché du travail ou sont sur le point de l'être.

Tableau 3.1.12: Formes d'aide souhaitées par les 16-37 ans ayant un postsecondaire selon l'âge

Formes d'aide	29 ans et moins	30 ans et plus
Prêt remboursable	8,3%	21,0%
Bourse non remboursable	18,5%	11,2%
Combinaison des deux possibilités	73,2%	67,8%
TOTAL:	100,0% (N: 115)	100,0% (N: 323)

Ceci nous amène à parler des dimensions plus proprement économiques, dimensions qui devraient fournir des éléments d'explication au fait de privilégier une forme d'aide plutôt qu'une autre.

Ainsi, selon le tableau 3.1.13, les autres (qui n'appartiennent pas aux 16-37 ans ayant un postsecondaire) privilégient l'aide gouvernementale sous forme de prêt remboursable ou de bourse non remboursable quand ils ont une scolarité ne dépassant pas la 11e année. Les plus scolarisés, par contre, optent plutôt pour une combinaison des deux formes d'aide, en particulier ceux qui ont 16 ans et plus de scolarité. Cette donnée fait problème. Pourquoi les plus scolarisés ont-ils des préférences aussi différentes de celles des autres? Serait-ce qu'ils ont vraiment pu profiter de ces programmes d'aide, soit par eux-mêmes, soit par l'intermédiaire d'autres personnes? Serait-ce, alors, que les moins scolarisés ont une connaissance mitigée de tels programmes, une connaissance moins expérimentale et, donc, qu'ils peuvent plus difficilement faire la différence entre un prêt et une bourse? Ces hypothèses sont d'autant plus plausibles que le niveau de scolarité n'est pas significatif dans le cas des 16-37 ans ayant un postsecondaire, ceux-ci ayant une bonne connaissance de ces formes d'aide.

Tableau 3.1.13: Formes d'aide souhaitées par les autres que les 16-37 ans ayant un post-secondaire selon le niveau de scolarité

Formes d'aide	11 ans et moins	12 à 15 ans	16 ans et plus
Prêt remboursable	28,4%	23,5%	21,7%
Bourse non remboursable	24,3%	20,0%	6,7%
Une combinaison des deux possibilités	47,3%	56,5%	71,6%
TOTAL:	100,0% (N: 625)	100,0% (N: 307)	100,0% (N: 62)

Mais qu'en est-il du revenu familial qui, normalement, devrait permettre d'expliquer une partie des choix formulés? Une analyse du tableau 3.1.14 nous amène à souligner le fait que, pour les autres (ceux qui n'appartiennent pas aux 16-37 ans ayant un postsecondaire), le prêt remboursable apparaît plus souhaitable aux personnes ayant un revenu de 29 500$ et moins qu'à celles ayant un revenu plus élevé. La bourse non remboursable, par contre, attire plus particulièrement les personnes dont le revenu ne dépasse pas 14 500$. Enfin, les personnes qui ont un revenu de 29 500$ et plus souhaitent en général que l'aide gouvernementale prenne la forme d'une combinaison prêt/bourse. En fait, la donnée qui fait vraiment problème se rapporte aux personnes ayant un revenu de 29 500$ et moins, qui souhaitent que l'aide gouvernementale se fasse sous forme de prêt remboursable. Compte tenu des données dont nous disposons, il nous semble difficile de fournir quelques explications de ce phénomène.

Tableau 3.1.14: Formes d'aide souhaitées par les autres que les 16-37 ans ayant un postsecondaire selon le revenu familial

Formes d'aide	Moins de 14 500$	14 500$ à 29 499$	29 500$ et plus
Prêt remboursable	26,5%	27,4%	23,6%
Bourse non remboursable	28,9%	18,9%	10,8%
Une combinaison des deux possibilités	44,6%	53,7%	65,6%
TOTAL:	100,0% (N: 321)	100,0% (N: 366)	100,0% (N: 134)

Par contre, les 16-37 ans ayant un postsecondaire posent beaucoup moins de problèmes. Les personnes ayant un revenu élevé (29 500$ et plus) sont plus nombreuses à souhaiter que l'aide gouvernementale soit faite sous forme de prêt remboursable , alors que celles à faible revenu réclament plutôt une bourse non remboursable (cf. tableau 3.1.15). Mentionnons, enfin, que le revenu familial ne discrimine en aucune façon ceux qui optent pour une combinaison prêt/bourse comme forme d'aide souhaitée.

Tableau 3.1.15: Formes d'aide souhaitées par les 16-37 ans ayant un postsecondaire selon le revenu familial

Formes d'aide	Moins de 14 500$	14 500$ à 29 499$	29 500$ et plus
Prêt remboursable	9,0%	10,8%	16,4%
Bourse non remboursable	20,1%	17,4%	12,6%
Une combinaison des deux possibilités	70,9%	71,8%	71,0%
TOTAL:	100,0% (N: 285)	100,0% (N: 489)	100,0% (N: 282)

Pour terminer sur cette question, nous présenterons, de façon très schématique, les caractéristiques les plus significatives de ceux qui ont souhaité que l'aide gouvernementale soit faite sour forme d'un prêt remboursable ou d'une bourse non remboursable. A partir du tableau 3.1.16, il est possible de voir que très souvent, les personnes proposant que l'aide gouvernementale se fasse sous forme de prêt remboursable, du moins chez les 16-37 ans ayant un postsecondaire, sont de sexe masculin, ont 30 ans et plus, connaissent l'existence des programmes d'aide, ont plus de 16 ans de scolarité et ont un revenu familial se situant entre 14 500$ et 29 499$. Pour l'autre groupe de répondants, ce sont aussi des hommes, mais ceux-ci ont plutôt une scolarité faible (11 ans et moins) et sont âgés de 40 ans et plus.

Tableau 3.1.16: Caractéristiques dominantes des tenants des deux principales formes que pourrait prendre l'aide gouvernementale

Formes d'aide	16-37 ans ayant fait des études postsecondaires	Les autres
A- Prêt remboursable		
Hommes de 30 ans et plus	34,0% (143)*	
Personnes de 30 ans et plus connaissant l'existence des programmes d'aide	40,3% (143)	
Hommes de 16 ans et plus de scolarité	38,7% (143)	
Personnes de 30 ans et plus ayant un revenu familial entre 14 500$ et 29 499$	23,1% (125)	
Hommes ayant un revenu familial entre 14 500$ et 29 499$	30,4% (125)	
Hommes de 40 ans et plus		32,1% (265)
Personnes de 40 ans et plus connaissant l'existence des programmes d'aide		40,0% (265)
Hommes ayant une scolarité de 11 ans et moins		33,2% (263)
Personnes de 40 ans et plus ayant un revenu entre 14 500$ et 29 499$		23,2% (217)
Hommes ayant un revenu entre 14 500$ et 29 499$		29,2% (217)
B- Bourse non remboursable		
Femmes de 20 à 29 ans	53,7% (205)	
Personnes de 20-29 ans connaissant l'existence des programmes d'aide	55,1% (205)	
Personnes de 20-29 ans ayant une scolarité de 16 ans et plus	41,3% (205)	
Femmes ayant une scolarité de 16 ans et plus	37,5% (205)	

(SUITE SUR LA PAGE SUIVANTE)

Tableau 3.1.16 (Suite)

	16-37 ans ayant fait des études postsecondaires	Les autres
Personnes de 20-29 ans ayant un revenu entre 14 500$ et 29 500$	28,9% (178)	
Femmes de 40 ans et plus		32,1% (217)
Personnes de 40 ans et plus ne connaissant pas les programmes d'aide		26,7% (217)
Femmes ayant une scolarité de 11 ans et moins		45,7% (217)
Personnes de 40 ans et plus ayant un revenu de 14 500$ et moins		31,2% (177)
Femmes ayant un revenu de 14 500$ et moins		39,8% (177)

* Base sur laquelle le pourcentage a été calculé

Le système de bourse non remboursable, pour les 16-37 ans ayant un postsecondaire, semble être souhaitée en particulier par les femmes: celles-ci sont âgées entre 20 et 29 ans, connaissent l'existence des programmes d'aide, ont 16 ans et plus de scolarité et un revenu se situant entre 14 500$ et 29 499$. Pour les autres, la bourse présente aussi un certain intérêt pour les femmes de 40 ans et plus, mais celles-ci ne connaissent pas les programmes d'aide, ont une scolarité de 11 ans et moins et affichent un revenu familial de 14 500$ et moins.

Enfin, mentionnons qu'il nous a été impossible de faire pour la combinaison prêt/bourse l'exercice que nous venons de présenter, car les caractéristiques de ses tenants ne ressortaient pas de façon significative.

Il nous reste à parler d'un troisième aspect des programmes d'aide financière aux étudiants, qui a été formulé de façon à savoir de quel revenu le montant offert aux étudiants de collèges ou d'universités devait tenir compte. En fait, cette question va nous permettre de préciser ce qui a été décrit plus haut et, aussi, de mieux comprendre les revendications qui sont formulées depuis quelques années par les étudiants.

Le tableau 3.1.17 nous fournit des renseignements très intéressants et mérite de retenir notre attention. D'abord, il nous faut souligner que seulement 10% des répondants affirment que les montants offerts ne devraient tenir compte ni du revenu des parents, ni du revenu de l'étudiant. Autre fait à remarquer, les répondants de 16-37 ans ayant un postsecondaire favorisent moins que les autres le fait que le montant offert aux étudiants (8,8%/11,4%) ne tienne compte ni du revenu de l'étudiant, ni du revenu de ses parents. Cette différence, selon nous, est liée au fait que les 16-37 ans ont, en général, une connaissance plus grande des programmes d'aide que les autres et qu'ayant le réflexe de se référer à ce qu'on connaît, il est logique de ne pas appuyer un tel système, que les programmes d'aide ne soient basés sur aucun revenu.

Les autres possibilités, présentées au tableau 3.1.17, nous font voir une différence d'opinions entre les 16-37 ans ayant un postsecondaire et les autres. Ainsi, les premiers se distinguent des autres en affirmant que les montants offerts aux étudiants devraient plutôt tenir compte du revenu de l'étudiant, les autres parlant plutôt du revenu des parents ou du revenu de l'étudiant et de ses parents. Ces tendances nous paraissent à prime abord assez difficiles à commenter. Toutefois, nous allons tenter de voir si d'autres variables ne pourraient pas nous fournir des pistes intéressantes.

Tableau 3.1.17: De quel revenu devrait tenir compte le montant offert aux étudiants de collèges ou d'universités (Question 5) ?

	16-37 ans ayant un postsecondaire	Les autres
Revenu de l'étudiant et de ses parents	41,0%	45,7%
Revenu des parents seulement	11,1%	19,5%
Revenu de l'étudiant seulement	39,1%	23,4%
Aucun de ces revenus	8,8%	11,4%
TOTAL:	100,0% (N: 1230)	100,0% (N: 990)

A part la connaissance des divers programmes d'aide aux étudiants, qui, dans ce cas-ci, ne semble pas nous fournir d'éléments significatifs, il semble intéressant de considérer le fait, pour les répondants, d'être plus ou moins âgés. Le tableau 3.1.18 nous révèle que, chez les 16-37 ans ayant un postsecondaire, l'âge jour un certain rôle dans l'explication de telle opinion plutôt que de telle autre, mais pas d'une façon linéaire. En effet, les plus jeunes (19 ans et moins)et les plus vieux (30 ans et plus) ont des revendications similaires, les 20 à 29 ans se distinguant d'eux de façon significative. Il en est de même quand on examine l'âge des tenants de la formule voulant que le montant offert tienne compte du revenu des parents seulement. Il y a, par contre, une certaine différence dans les deux autres possibilités, puisque les personnes de 29 ans et moins choisissent plutôt que le montant offert aux étudiants devrait tenir compte du revenu de l'étudiant et que celles de 20 ans et plus retiennent plutôt qu'aucun des revenus ne devrait être pris en considération.

Pour les autres (que les 16-37 ans ayant un postsecondaire), nous faisons face à peu près au même problème. Dans le cas où on souhaite que le montant offert aux étudiants tienne compte du revenu de l'étudiant et de ses parents, il est possible de voir que cette opinion varie en fonction de l'âge. En effet, plus on est âgé, plus on a tendance à émettre une telle opinion. Par contre, les personnes de 24 ans et moins pensent en général

Tableau 3.1.18: De quel revenu devrait tenir compte le montant offert aux étudiants de collèges ou d'universités (selon les 16-37 ans ayant fait des études postsecondaires)

	19 ans et moins	20 à 29 ans	30 ans et plus
Revenu de l'étudiant et de ses parents	45,1%	34,5%	52,7%
Revenu des parents seulement	13,2%	9,7%	12,8%
Revenu de l'étudiant seulement	38,4%	46,2%	24,0%
Aucun de ces revenus	3,3%	9,6%	10,5%
TOTAL:	100,0% (N: 204)	100,0% (N: 704)	100,0% (N: 322)

que le montant offert devrait tenir compte du revenu de l'étudiant. Les autres formules s'avèrant difficiles à expliquer par cette donnée (cf. tableau 3.1.19).

Tableau 3.1.19: De quel revenu devrait tenir compte le montant offert aux étudiants de collèges ou d'universités (selon les autres)

	24 ans et moins	25 à 39 ans	40 ans et plus
Revenu de l'étudiant et de ses parents	35,2%	43,4%	52,5%
Revenu des parents seulement	14,3%	24,7%	19,1%
Revenu de l'étudiant seulement	38,1%	18,5%	18,6%
Aucun de ces revenus	12,4%	13,4%	9,8%
TOTAL:	100,0% (N: 240)	100,0% (N: 278)	100,0% (N: 471)

L'âge, alors, permet de comprendre en partie la donnée obtenue, surtout dans les cas où on peut percevoir une tendance continue soit à l'augmentation, soit à la diminution. Pour les autres cas, les tendances apparaissent trop ponctuelles pour pouvoir nous aider à poursuivre l'analyse.

Une autre variable permet quelques éclaircissements, en particulier pour les 16-37 ans ayant un postsecondaire, il s'agit du revenu. En effet, à partir du tableau 3.1.20, il est intéressant de voir que plus on a un revenu familial élevé, plus on va avoir tendance à souhaiter que le montant offert aux étudiants devrait tenir compte du revenu de l'étudiant et de ses parents ou du revenu de se parents seulement. Par contre, il est important de souligner que les répondants dont le revenu familial est peu élevé ont tendance à souhaiter que le montant offert tienne compte du revenu des étudiants seulement. En fait, ces constatations sont très intéressantes, car elles expliquent en très grande partie les choix que l'on fait à ce chapitre. En effet, si on a un revenu familial peu élevé, l'étudiant qui, la plupart du temps dans ces cas, a quitté ses parents, n'a pas intérêt à souhaiter qu'on juge de son éligibilité aux programmes d'aide à partir du revenu de ses parents seulement ou du revenu de ses parents et du sien. Par contre, dans le cas d'un revenu familial élevé, le problème est beaucoup moins aigu, car, de toute façon, l'étudiant n'a pas de besoins réels et, quelle que soit la formule, il a beaucoup de chance de ne pas être éligible.

Tableau 3.1.20: De quel revenu devrait tenir compte le montant offert aux étudiants de collèges ou d'universités (selon le revenu des 16-37 ans ayant fait un postsecondaire)

	14 499$ et moins	14 500$ et plus
Revenu des parents et de l'étudiant	36,1%	43,7%
Revenu des parents seulement	7,1%	12,0%
Revenu de l'étudiant seulement	49,1%	34,5%
Aucun de ces revenus	7,7%	9,8%
TOTAL:	100,0% (N: 285)	100,0% (N: 767)

Voilà, pour cette question, ce qu'on peut tirer des principales variables explicatives contenues dans ce sondage. Même si plusieurs variables ne semblent pas avoir d'impact sur cette troisième dimension des programmes d'aide, il nous paraît intéressant qu'à partir de croisements plus complexes, on puisse déceler certaines grandes tendances. Ainsi, à partir de cette analyse, il nous apparaît difficile de déterminer les principales caractéristiques des tenants de la formule que "le montant offert aux étudiants devrait tenir compte du revenu de l'étudiant et de ses parents". Par contre, il est possible de mentionner que la dernière formule proposée, "le montant offert devrait tenir compte des revenus des parents seulement", est retenue par les femmes ayant une scolarité de 16 ans et plus et par des hommes de 20 à 29 ans ayant un revenu familial se situant entre 14 500$ et 29 499$. La troisième formule, "le montant offert devrait tenir compte du revenu de l'étudiant seulement", reçoit l'assentiment des femmes de 20 à 29 ans et des personnes de 20 à 29 ans ayant un revenu familial de 14 500$ et moins. La quatrième formule, enfin, "le montant offert ne devrait tenir compte d'aucun de ces revenus" est surtout mentionnée par les hommes de 20 à 29 ans, ayant une scolarité de 16 ans et plus et un revenu de 29 500$ et plus (cf. tableau 3.1.21).

Tableau 3.1.21: De quel revenu devrait tenir compte le montant offert aux étudiants de collèges ou d'universités (caractéristiques pour les 16-37 ans)

	Pourcentage	
Revenu des parents seulement		
Femmes ayant une scolarité de 16 ans et plus	43,4%	(137)*
Personnes de 20 à 29 ans ayant un revenu de 14 500$ à 29 499$	34,1%	(113)
Hommes ayant un revenu de 14 500$ à 29 499$	32,2%	(113)
Revenu de l'étudiant seulement		
Femmes de 20 à 29 ans	34,2%	(481)
Personnes de 20 à 29 ans ayant un revenu de 14 500$ et moins	27,9%	(405)
Aucun de ces revenus		
Hommes de 20 à 29 ans	37,9%	(108)
Hommes ayant une scolarité de 16 ans et plus	40,1%	(108)
Hommes ayant un revenu de 29 500$ et plus	25,6%	(98)

* Base sur laquelle le pourcentage a été calculé

Ceci dit, nous tenons à poursuivre notre analyse afin de mieux cerner les attentes de la population en ce qui a trait aux programmes d'aide. Pour ce faire, nous avons croisé la formule d'aide souhaitée et les données obtenues par la question 5. A partir du tableau 3.1.22, il nous apparaît, alors, intéressant de mentionner que, chez les 16-37 ans ayant un postsecondaire, diverses tendances apparaissent, mais sans grande uniformité. Nous invitons, donc, le lecteur à consulter ledit tableau et à en tirer les conclusions qui lui paraîtront les plus intéressantes.

Il est possible, par contre, de voir ces résultats sous un autre angle, et, alors, d'en arriver à dire que les répondants, pour qui le montant offert doit tenir compte du revenu de l'étudiant seulement ou d'aucun revenu, favorisent la formule où les gouvernements assument tous les frais (cf. tableau 3.1.23). Par contre, la majorité des répondants,

pour qui le montant offert doit tenir compte du revenu des parents et de l'étudiant, affirment que les frais non couverts par l'aide gouvernementale doivent être payés par l'étudiant et ses parents. Des données comparables sont présentées à l'annexe 3, tableau 6 pour le groupe des autres que les 16-37 ans ayant un postsecondaire.

Tableau 3.1.22: Formules d'aide souhaitées et types de revenus considérés selon les 16-37 ans ayant un postsecondaire (Q.3 / Q.5)

Formules/Revenus	Fréquence	%
Les gouvernements apportent leur aide, l'étudiant et les parents paient les frais non couverts / Revenu de l'étudiant et des parents	326	27,0
Les gouvernements assument la plus grande partie des frais / Revenu de l'étudiant seulement	211	17,4
Les gouvernements apportent leur aide, l'étudiant et les parents paient les frais non couverts / Revenu de l'étudiant seulement	135	11,1
Les gouvernements apportent leur aide, l'étudiant paie les frais non couverts / Revenu de l'étudiant seulement	115	9,5
Les gouvernements assument la plus grande partie des frais / Revenu de l'étudiant et de ses parents	81	6,7
Les gouvernements apportent leur aide, l'étudiant paie les frais non couverts / Revenu de l'étudiant et des parents	72	5,9
Les gouvernements apportent leur aide, l'étudiant et ses parents paient les frais non couverts / Revenu de ses parents seulement	65	5,3
Les gouvernements assurent la plus grande partie des frais / Aucun revenu	57	4,7

Tableau 3.1.23: Formules d'aide souhaitées par le type de revenu retenu comme critère d'éligibilité aux programmes d'aide aux étudiants (16-37 ans ayant un postsecondaire)

Formules	Revenu des parents et de l'étudiant	Revenu des parents	Revenu de l'étudiant	Aucun des revenus
Les gouvernements assument la plus grande partie	16,4%	25,4%	44,5%	52,9%
Les gouvernements apportent leur aide, l'étudiant paie les frais non couverts	14,4%	18,4%	24,2%	10,1%
Les gouvernements apportent leur aide, les parents paient les frais non couverts	3,5%	6,5%	2,7%	6,7%
Les gouvernements apportent leur aide, l'étudiant et les parents paient les frais non couverts	65,5%	49,7%	28,4%	25,7%
Les gouvernements n'apportent aucune aide	0,2%	0	0,1%	4,6%
TOTAL:	100,0% (N: 498)	100,0% (N: 130)	100,0% (N: 474)	100,0% (N: 108)

3.2 Changements à apporter aux programmes gouvernementaux d'aide financière aux étudiants

Après cette analyse des attentes de la population relativement aux programmes d'aide aux étudiants, il nous reste à parler de l'intérêt que susciteraient certains changements apportés à ces programmes d'aide.

Les changements proposés portaient sur différents aspects connexes aux programmes d'aide. A partir du tableau 3.2.1, il semble que tous les changements proposés, sauf un, suscitent un grand intérêt de la part des participants à ce sondage. En effet, la majorité des répondants, qu'ils appartiennent ou non au groupe des 16-37 ans ayant un postsecondaire, se disent d'accord avec le fait que "les modalités de remboursement des emprunts devraient tenir compte des moyens financiers de l'emprunteur" (93,6%/91,4%). Par contre, les 16-37 ans ayant un postsecondaire se montrent légèrement plus réticents que les autres à se dire d'accord avec le fait qu'"afin de réduire le montant d'aide financière accordé aux étudiants, il faudrait leur offrir davantage de possibilités de travailler à temps partiel" (85,0%/94,6%). Il en est de même pour l'énoncé, que "le gouvernement devrait offrir de l'aide non seulement aux étudiants à plein temps, mais également à temps partiel" (75,7%/86,6%). En fait, il ressort une unanimité assez forte au sujet de ces trois énoncés (cf. tableau 3.2.1).

Poursuivant l'analyse, il est intéressant de pouvoir constater que, chez les 16-37 ans ayant un postsecondaire, les universitaires (ceux ayant une scolarité de 16 ans et plus) ont tendance à favoriser en plus grand nombre que les cegepiens (ceux ayant moins de 16 ans de scolarité) le fait qu'on puisse leur offrir davantage de possibilités de travailler à temps partiel, ceci afin de réduire le montant d'aide financière accordé aux étudiants (88,0%/79,3%). Cette différence significative se situe, en fait, dans la lignée de ce que nous avons dit précédemment, à savoir que les universitaires ont tendance à vouloir prendre leur destinée en mains dès leurs études. En fait, étant donné l'organisation de leur temps d'études, ils conçoivent bien pouvoir travailler à temps partiel, prendre de l'expérience et, en même temps, arrondir leur budget, même si ceci peut avoir des répercussions sur l'aide financière qu'ils auraient pu recevoir.

Tableau 3.2.1: Accord relativement aux changements à apporter aux programmes gouvernementaux d'aide financière aux étudiants selon les 16-37 ans ayant un postsecondaire et les autres (Q.32)

	16-37 ans ayant un postsecondaire	Les autres
A- Afin de réduire le montant d'aide financière accordée aux étudiants, il faudrait leur offrir davantage de possibilités de travailler à temps partiel	85,0% (1237)*	94,6% (1033)
B- Le gouvernement devrait offrir de l'aide non seulement aux étudiants à plein temps, mais également aux étudiants à temps partiel	75,7% (1231)	86,6% (1029)
C- Les modalités de remboursement des emprunts devraient tenir compte des moyens financiers de l'emprunteur	93,6% (1235)	91,4% (1024)
D- Seuls les étudiants ayant réussi devraient avoir le privilège de ne rembourser qu'une partie de leur emprunt	37,0% (1235)	42,5% (1027)

* Base sur laquelle le pourcentage a été calculé.

Si on examine cette possibilité que le gouvernement offre "de l'aide non seulement aux étudiants à plein temps, mais également aux étudiants à temps partiel", il est possible de constater que, chez les 16-37 ans ayant un postsecondaire, les hommes se montreraient moins favorables que les femmes à accepter un tel changement (70,3%/81,9%). Comment expliquer cette réticence de la part des hommes? Serait-ce qu'ils souhaitent plutôt subvenir à leurs besoins en travaillant qu'en attendant une aide quelconque des gouvernements? Serait-ce qu'ils souhaitent plutôt faire leurs études à temps plein pour ensuite faire carrière le plus tôt possible? Ces hypothèses sont fort plausibles, car, chez les femmes, on ne semble pas poursuivre les mêmes buts ou afficher les mêmes valeurs.

Cette possibilité que le gouvernement offre "de l'aide non seulement aux étudiants à plein temps, mais également aux étudiants à temps partiel" semble en plus être privilégiée, chez les 16-37 ans ayant un postsecondaire, par les répondants qui ont au moins 16 ans de scolarité (79,9%), les autres se révélant un peu plus réticents à une telle solution (67,6%). Cette constatation pose un problème d'interprétation. Comment expliquer que les universitaires soient plus favorables que les cegepiens au fait que l'aide soit fournie "non seulement aux étudiants à plein temps, mais également aux étudiants à temps partiel"? Serait-ce que cette question de l'étudiant à temps partiel affecte plus l'universitaire que le cegepien? Une analyse d'autres données permettait d'apporter une réponse à cette question, ce sondage ayant des limites très strictes à ce sujet.

En plus, il est intéressant de souligner que cette possibilité, que le gouvernement offre "de l'aide non seulement aux étudiants à plein temps, mais également aux étudiants à temps partiel", est mentionnée par un plus grand nombre d'allophones de 16-37 ans ayant un postsecondaire (86,8%) que de francophones (75,7%) et d'anglophones (65,0%). Cette donnée, encore une fois, est difficile à expliquer. Pourquoi une opinion aussi tranchée de la part des allophones? Souhaiteraient-ils pouvoir profiter au maximum de la possibilité de faire des études à temps partiel, tout en recevant l'aide gouvernementale et de le faire en plus grand nombre que les autres groupes linguistiques? Ont-ils des besoins plus grands que les autres (besoins financiers, besoins d'éducation etc...)?

Enfin, une quatrième possibilité de changement, "seuls les étudiants ayant réussi devraient avoir le privilège de ne rembourser qu'une partie de leur emprunt", a été suggérée, mais sans recueillir la même faveur que les autres. En effet, à partir du tableau 3.2.1, les 16-37 ans ayant un postsecondaire se montrent à peine moins favorables (37,0%) que les autres à souhaiter modifier la formule de remboursement de l'emprunt (42,5%). Cette différence entre les deux groupes peut, en fait, s'expliquer par le niveau de connaissance des programmes. Autant, chez les 16-37 ans ayant un postsecondaire, cette connaissance n'apporte aucun élément d'explication, autant, chez les autres, il est possible de voir que les mieux informés, ceux qui ont une bonne connaissance des programmes d'aide, se distinguent des autres moins informés (37,4%/51,9%). En fait, ces derniers se sont prononcés sur une question qu'ils ne connaissaient pas et ce avec toutes les implications

qu'une telle prise de position peut apporter.

De l'analyse de ces résultats, il est une autre donnée assez surprenante à apparaître. En effet, chez les autres que les 16-37 ans ayant un postsecondaire, moins son revenu est élevé, plus on a tendance à dire que "seuls les étudiants ayant réussi devraient avoir le privilège de ne rembourser qu'une partie de leur emprunt". Comment expliquer que les personnes ayant un revenu de 29 500$ et plus soient moins favorables à ce changement (28,9%) que les autres qui affichent des revenus de 14 499$ et moins (49,7%) ou variant entre 14 500$ et 29 499$ (37,9%)? Il est difficile de résoudre le problème, d'autant plus que cet énoncé comporte une certaine ambiguïté, qui peut faire problème pour des gens qui ont un niveau de scolarité assez faible et, en conséquence, un revenu peu élevé.

Ceci étant dit, il convient de rappeler que la population a certaines attentes concernant les formules d'aide gouvernementale aux étudiants. Plus de 30% des répondants souhaitent que "les gouvernements assument la plus grande partie des frais". Par contre, il y a encore quelque 45% des répondants à ne souhaiter qu'une aide partielle des gouvernements juxtaposée à une participation complémentaire de l'étudiant et de ses parents.

De l'analyse que nous avons réalisée, il est ressorti de façon assez claire que les hommes et les femmes, les jeunes et les vieux, les plus et les moins scolarisés, les pauvres et les riches se distinguaient quant à la formule d'aide qui devait être privilégiée. Toutes ces variables se sont révélées d'une extrême importance, mais le sexe nous a semblé la variable la plus intéressante, la plus riche en information (cf. tableau 3.1.9).

Une autre dimension a été abordée au cours de ce chapitre, il s'agit de la forme d'aide financière privilégiée. Il est intéressant de noter que la majorité des répondants, du moins de la part des 16-37 ans ayant un postsecondaire, ont opté pour la formule actuelle, i.e. une combinaison prêt/bourse. Il est, cependant, important de noter que plus de 15% des répondants ont dit opter plutôt pour la forme d'une bourse non remboursable que pour un prêt remboursable.

Une analyse plus poussée de cette donnée nous a amenés à constater, encore une fois, que les hommes, parmi les 16-37 ans, se tournent plutôt vers les prêts remboursables, en particulier ceux de 30 ans et plus, très scolarisés et de revenu moyen. Les femmes, par contre, qui affichent un âge variant entre 20 et 29 ans, qui ont une scolarité élevée et un revenu entre 14 500$ et 29 499$, ont tendance à opter pour un système de bourse non remboursable.

Un troisième aspect des formules d'aide a été traité au cours des pages précédentes, il s'agit des critères d'éligibilité à ces programmes d'aide. Il est intéressant de constater qu'au moins deux personnes sur cinq souhaitent que le montant offert tienne compte du revenu de l'étudiant et de ses parents. Par contre, un nombre assez important penche plutôt pour qu'on ne tienne compte que du revenu de l'étudiant, en particulier chez les 16-37 ans ayant un postsecondaire.

Rappelons, enfin, qu'en général la population est d'accord avec les différents changements proposés, à savoir qu'il y ait plus de possibilités à travailler à temps partiel et de réduire ainsi l'aide aux étudiants, à savoir que l'aide puisse être offerte à tous les étudiants à temps plein ou à temps partiel et à savoir que les modalités de remboursement des emprunts tiennent compte des moyens financiers de l'emprunteur. Le seul point où il y a certaines réticences a trait à ce que "seuls les étudiants ayant réussi devraient avoir le privilège de ne rembourser qu'une partie de leur emprunt".

CONCLUSION

Ce sondage qui nous avait été commandé par le Ministère de l'Education avait pour but de faire le point sur l'aide financière aux étudiants. C'est ce dont il a été question tout au long de ce rapport.

D'abord, nous avons vu que les Québécois ont une assez bonne connaissance de l'existence des programmes d'aide aux étudiants, plus précisément ceux qui sont ou ont été visés par ces programmes.

Ensuite, nous avons pu aborder cette question cruciale des modes de financement adoptés par les étudiants au cours de leurs études postsecondaires. De là, nous avons pu constater que l'aide gouvernementale est, en général, considérée comme plutôt avantageuse par la majorité de ses usagers. Cependant, il est clair que, la plupart du temps, cette aide gouvernementale s'est révélée insuffisante et que les étudiants devaient avoir recours à d'autres sources. Règle générale, que l'on bénéficie ou non de l'aide gouvernementale, on a le plus souvent recours à ses parents ou au travail; c'est là les deux principales sources utilisées pour financer ses études postsecondaires.

Enfin, après avoir tenté de cerner de plus près la réalité de ce système de programmes d'aide financière aux étudiants, pour l'utiliser comme point de référence, nous avons pu déterminer les attentes de la population en regard des formes que ces programmes pourraient prendre. Bien qu'un nombre assez important de répondants ait souhaité que les gouvernements assument la plus grande partie des frais d'études, la majorité s'est prononcée en faveur d'une formule plus conservatrice qui correspond en général à la pratique actuelle. Etant donné cette tendance, il faudrait, pour poursuivre l'analyse, procéder à d'autres recherches où on pourrait effectuer un contrôle plus serré de cette référence à la pratique actuelle afin d'amener les répondants à s'en dégager le plus possible. Néanmoins, les résultats de ce troisième chapitre nous apparaissent tout particulièrement intéressants pour orienter les politiques à venir.

Tout au long de ce rapport, diverses caractéristiques démographiques, linguistiques et socio-économiques des répondants ont été mises à contribution pour tenter d'expliquer les différents phénomènes sur lesquels nous nous sommes penchés. Parmi ces caractéristiques, certaines se sont révélées particulièrement riches d'information. Il faut se rappeler l'importance de la région dans l'évaluation de la connaissance de l'existence des programmes d'aide aux étudiants. Le sexe, par ailleurs, s'est révélé d'une importance capitale tout au long de l'analyse: les effets des valeurs de l'un et l'autre sexe se sont fait sentir tant au niveau de la connaissance de l'existence des programmes d'aide que des modes de financement des études postsecondaires et des attentes relativement à ces programmes d'aide. Le niveau de scolarité, tout comme le sexe, nous a permis de mettre en relief les différents comportements et attitudes des répondants, qui ont fait l'objet du présent rapport. Soulignons, enfin, que le revenu joue un rôle important dans l'explication des choix qui ont été faits concernant les programmes d'aide et les modifications à y apporter.

ANNEXE 1

Rapport d'échantillonnage et résultats de la cueillette

Le Centre de sondage de l'Université de Montréal a mené, pour le compte du Ministère de l'éducation, cette recherche qui vise à évaluer les programmes d'aide aux étudiants selon différents aspects: connaissance de ces programmes de la part de la population, possibilité de différents programmes d'aide, besoins comblés et rendement de tels programmes.

1. Echantillonnage

Il est important de mentionner que la cueillette des données a été réalisée par téléphone auprès de deux échantillons indépendants de numéros de téléphone. Chacun de ces échantillons visait une population bien déterminée: le premier, tous les Québécois de 16 ans et plus et le second, la population des 16 à 37 ans qui ont fait des études post-secondaires.

Procédures de sélection. Ainsi, tous les ménages qui avaient le téléphone[1] et dont le numéro pouvait être composé sans l'aide de la téléphoniste[2] avaient la possibilité de participer à l'un ou l'autre sous-projet.

Cette sélection de numéros de téléphone se révélait, alors, d'une extrême importance. Il fallait pouvoir choisir parmi tous les numéros de téléphone existants, qu'ils soient confidentiels[3] ou non, et pouvoir le faire avec les contraintes financières propres à toute recherche. La méthode de la génération aléatoire semblait répondre à ces besoins, mais elle pouvait devenir très onéreuse, puisque tous les échanges téléphoniques (i.e. les trois premiers chiffres d'un numéro de téléphone), surtout dans les zones rurales et semi-urbaines, n'étaient pas pleins (tous les numéros possibles d'un échange n'étant pas utilisés).

---

1. Selon Statistique Canada, 96,7% des Québécois ont le téléphone.
2. La majorité des numéros ont ainsi été retenus, à l'exception de quelque 1 300 numéros qui sont utilisés par les habitants de 8 petites municipalités du Nord-Ouest et d'un certain nombre d'autres qui couvrent les territoires de la Baie James.
3. Selon Bell Canada, la proportion des numéros de téléphone confidentiels, pour le territoire couvert par cette compagnie, se situerait autour de 6,0%. D'autre part, selon un sondage récent (omnibus 80), cette proportion s'élèverait à 8,8% pour l'ensemble du Québec.

Le Centre de sondage a, donc, décidé de constituer une banque de numéros de téléphone valides, à partir de certaines sources sûres d'information, telles que le Red Book (Montréal Métropolitain) et les annuaires téléphoniques qui couvrent l'ensemble du reste de la province. Le "Red Book de la région métropolitaine de Montréal", en présentant les numéros de téléphone selon un ordre croissant, a facilité cette tâche de déterminer l'ensemble des échanges qui s'y trouvent ainsi que les séries de numéros qui les constituent. Dans le cas des annuaires, nous avons relevé tous les échanges en usage et constitué des tranches de 1 000 numéros valides en utilisant le quatrième chiffre qui était rencontré dans un certain nombre de pages.

Cette banque de numéros de téléphone étant constituée, il était alors possible de générer de façon aléatoire des numéros qui, à l'aide de l'ordinateur, étaient déclarés valides ou invalides (s'ils étaient dans la banque ou non)[1]. Les numéros valides étaient retenus et allaient constituer l'échantillon dont nous avions besoin pour compléter la recherche[2].

Modèle d'échantillonnage. Rappelons que la recherche avait pour but d'évaluer les programmes d'aide aux étudiants et que cette évaluation devait se faire selon une double approche. Ceci étant dit, nous avons opté en faveur d'un modèle d'échantillonnage de type proportionnel et ce pour les deux sous-projets, de façon à ce que tous les ménages du Québec aient la même chance de participer à cette recherche.

Le tableau 1 présente, d'abord, le nombre de numéros de téléphone possiblement valides (selon la banque constituée par le Centre de sondage), la fraction d'échantillonnage qui a été retenue pour chacun des deux sous-projets et, enfin, le nombre de numéros de téléphone qui ont été sélectionnés pour ces sous-projets.

---

1. Cette génération aléatoire a été rendue possible grâce à André Beauchamp qui a écrit le programme nécessaire à la réalisation de l'opération par ordinateur.
2. Cette procédure a été conçue par Victor Tremblay du Centre de sondage. Pour plus d'information, il est possible de consulter le texte suivant: "Sur la génération aléatoire de numéros de téléphone", communication présentée dans le cadre du Congrès des sociétés savantes 1980 par M. Victor Tremblay.

Tableau 1: Numéros de téléphone sélectionnés pour chacun des sous-projets

Sous-projets:	Nombre de numéros de téléphone selon la banque	Fraction d'échantillonnage	Nombre de numéros de téléphone sélectionnés
Population de 16 ans et plus	3 304 193	.00097	3217
Population des 16-37 ans ayant fait des études post-secondaires	3 304 193	. 0024	7813

2. Résultats de la cueillette

La cueillette des données, nous le rappelons, a été réalisée, pour le premier sous-projet, entre le 6 et le 12 juin 1980 et, pour le second, entre le 13 et le 30 juin 1980. L'ensemble des opérations reliées à la cueillette des données ont été effectuées à partir de nos bureaux situés à Montréal sous la supervision constante d'une surveillante qui coordonnait et vérifiait le travail de quelque 15 interviewers.

Premier sous-projet. Comme dans tout sondage téléphonique, l'interviewer devait, d'abord, établir la validité du numéro de téléphone qu'il avait à composer. De cette étape, nous avons identifié des numéros où il n'y avait pas de service, des numéros en dérangement (même s'ils ont été composés plusieurs fois), des numéros non résidentiels (institutions, commerces, bureaux etc.) et des numéros de résidence secondaire (chalet ou autre). Le tableau 2 présente, donc, la proportion de numéros de téléphone valides pour ce premier sous-projet et celle des différents résultats obtenus pour les numéros invalides.

Tableau 2: Résultats généraux de la cueillette (numéros invalides/numéros valides)

Résultats obtenus:	Nombre de numéros	%(n/N)
Numéros invalides:		
Pas de service	856	26,6
Trouble de ligne	41	1,3
Numéro non résidentiel	301	9,4
Résidence secondaire	14	0,4
Numéros valides:	2 005	62,3
	3 217	100,0%

Le numéro de téléphone étant valide, l'interviewer doit dresser la liste des personnes de 16 ans et plus constituant le ménage contacté pour choisir ensuite, à partir d'une grille de sélection, la personne à interviewer.

De là, l'interviewer administrait à la personne sélectionnée le questionnaire prévu à cet effet.

Les résultats globaux obtenus pour cette opération dans le cadre de ce premier sous-projet sont présentés au tableau 3. Différents résultats ont été obtenus. Ainsi, nous nous sommes heurtés à un certain nombre de "problèmes de langue", des cas où il était impossible de communiquer en français ou en anglais (1,7%). Nous n'avons pu contacter personne pour 3,9% de l'échantillon[1] et ce, même après cinq tentatives ou plus. Nous

1. Suite à ce sondage, nous avons cherché à mieux connaître ces "pas de réponse". Ainsi, à la fin d'août, tous ces numéros laissés sans contact ont été signalés de nouveau. Dans le cas où le contact était établi, nous avons procédé à la vérification du numéro, à son éligibilité (numéro résidentiel/numéro non résidentiel, numéro de résidence secondaire ou non) et, enfin, à sa validité au moment du sondage. Dans le cas où le contact n'a pu être établi (à la fin d'août), il

avons essuyé un refus de la part de l'interlocuteur du ménage (refus avant d'avoir pu déterminer la personne à interviewer) dans 14,9% de l'échantillon et un refus de la part de la personne sélectionnée dans 6,8%. L'entrevue, enfin, n'a pu être complétée dans 1,5% des cas, parce que la personne sélectionnée était absente, ou dans 2,3% parce que cette personne était trop âgée ou malade. Malgré toutes ces pertes, nous avons complété un questionnaire dans 68,9% des ménages éligibles.

Tableau 3: Résultats de la cueillette pour le premier sous-projet: ensemble de la province

Résultats obtenus:	Nombre de numéros (n)	% (n/N)
Pas de réponse	79	3,9
Refus du ménage	298	14,9
Refus de la personne sélectionnée	136	6,8
Absence de la personne sélectionnée	30	1,5
Problème de langue	33	1,7
Age, maladie	47	2,3
Questionnaire complété	1 382	68,9
	2 005	100,0%

Le tableau 4 ventile ces résultats selon une division géographique qui traduit une différence de comportements au niveau des taux de réponse. En effet, compte tenu d'un nombre plus élevé des "refus de ménage" dans la région de Montréal, nous y avons obtenu un taux de réponse de 66,3%, alors qu'il atteint 71,4% dans le reste de la province.

1. (suite): y eut vérification auprès des bureaux d'affaires et de réparation de Bell Canada. Les résultats obtenus (pour ces 79 "pas de réponse") sont les suivants: 8,9% (7) sont des numéros où il n'y a pas de service, donc des numéros qui étaient en voie d'être mis hors-service (déménagement) ou qui étaient de réels "pas de service" mais non déclarés comme tel au moment du sondage; 2,5% (2) sont des numéros en dérangement; 1,3% (1) des numéros non résidentiels; 15,2% (12) des numéros de résidence secondaire et le reste (57) devait être considérés comme de vrais "pas de réponse", soit 2,9% de l'échantillon.

Tableau 4: Résultats de la cueillette pour le premier sous-projet: Montréal/reste de la province

Résultats obtenus:	Montréal	Hors Montréal
Pas de réponse	3,3% (32)	4,5% (47)
Refus du ménage	17,6% (169)	12,4% (129)
Refus de la personne sélectionnée	7,3% (70)	6,3% (66)
Absence de la personne sélectionnée	1,5% (14)	1,5% (16)
Problème de langue	2,8% (27)	0,5% (6)
Age, maladie	1,2% (12)	3,4% (35)
Questionnaire complété	66,3% (637)	71,4% (745)
	100,0% (961)	100,0% (1044)

Second sous-projet. Les mêmes procédures ont été utilisées pour ce second sous-projet. Le tableau 5 présente donc la proportion des numéros valides que nous y avons obtenus.

Tableau 5: Résultats généraux de la cueillette (numéros invalides/ numéros valides)

Résultats obtenus:	Nombre de numéros	% (n/N)
Numéros invalides:		
Pas de service	2 176	27,9
Trouble de ligne	3	0,0
Numéro non résidentiel	711	9,1
Résidence secondaire	31	0,4
Numéros valides:	4 892	62,6
	7 813	100,0%

Le tableau 6 présente les résultats obtenus dans le cas des numéros valides. De là, il est possible de déterminer la proportion de ménages éligibles quant à l'âge et à la scolarité. Ainsi, en enlevant de l'échantillon les "pas de réponse"[1], les "refus du ménage" et les "problèmes de langue", pour manque d'information, nous arrivons à dire que quelque 23,4% des ménages québécois sont constitués d'au moins une personne de 16 à 37 ans ayant fait des études post-secondaires.

Tableau 6: Résultats de la cueillette pour le second sous-projet: ensemble de la province

Résultats obtenus:	Nombre de numéros (n)	% (n/N)
Non éligible quant à la scolarité	1 575	32,2
Non éligible quant à l'âge	1 718	35,1
Pas de réponse	288	5,9
Refus du ménage	297	6,1
Refus de la personne sélectionnée	52	1,1
Absence de la personne sélectionnée	45	0,9
Problème de langue	13	0,2
Age, maladie	10	0,2
Questionnaire complété	894	18,3
	4 892	100,0%

1. La même vérification que précédemment a été apportée aux "pas de réponse" de ce second sous-projet. En effet, les résultats obtenus lors de cette opération sont les suivants: 9,6% sont des numéros où il n'y a pas de service, 4,6% des numéros en dérangement, 2,5% des numéros non résidentiels, 13,6% des numéros de résidence secondaire et le reste (69,4%), des "pas de réponse" présumément réels. Le pourcentage des "pas de réponse" passe, alors, à 4,0% de l'échantillon de numéros valides.

Le tableau 7 présente les mêmes résultats que le tableau précédent, mais ventilés selon la grande division géographique Montréal/Hors Montréal. Ainsi, on voit qu'à Montréal, il y a un peu plus de ménages constitués d'au moins une personne de 16 à 37 ans ayant fait des études postsecondaires (23,8%) qu'en province (22,9%). En plus, nous y avons eu un plus grand nombre de "refus de ménage" (9,1%/3,4%).

En terminant sur ce second sous-projet, il est important de mentionner que, jusqu'à maintenant, nous n'avons pas parlé de taux de réponse, car nous ne le connaissons pas de façon précise. Sa définition, alors, doit tenir compte de la procédure de dépistage qui a été utilisée. Ainsi, à l'aide d'estimations, certains numéros de téléphone valides, pour lesquels nous n'avons pu obtenir des renseignements quant à la composition du ménage ("pas de réponse", "refus du ménage" et "problème de langue"), ont été redistribués selon les différents critères d'éligibilité retenus concernant l'âge et la scolarité. En d'autres termes, par exemple, parmi les numéros où le premier interlocuteur d'un ménage a refusé, lors du dépistage

Tableau 7: Résultats de la cueillette pour le second sous-projet: Montréal/reste de la province

Résultats obtenus:	Montréal	Hors-Montréal
Non éligible quant à la scolarité	28,0% (637)	35,9% (938)
Non éligible quant à l'âge	36,8% (838)	33,7% (880)
Pas de réponse	5,5% (125)	6,2% (163)
Refus du ménage	9,1% (208)	3,4% (89)
Refus de la personne sélectionnée	1,4% (33)	0,7% (19)
Absence de la personne sélectionnée	1,1% (24)	0,8% (21)
Problème de langue	0,4% (9)	0,2% (4)
Age, maladie	0,4% (8)	0,1% (2)
Questionnaire complété	17,4% (396)	19,0% (498)
	100,0% (2278)	100,0% (2614)

téléphonique, de fournir les informations demandées (refus du ménage), un certain nombre ont été classés comme inéligibles quant à l'âge ou comme inéligibles quant à la scolarité. Cette manipulation des résultats de cueillette nous ont ainsi permis d'arriver à des résultats plus conformes à la réalité. Ainsi, les taux de réponse pour ce second sous-projet atteindraient 83,0% pour la province et 72,0% pour le Montréal Métropolitain.

3. Pondération

Le modèle d'échantillonnage étant de type proportionnel en ce qui a trait au ménage, la pondération a donc été simplifiée de façon à ne tenir compte que du nombre de personnes éligibles dans le ménage et du taux de réponse propre à Montréal et au reste de la province.

Tout au plus, nous avons introduit un facteur de correction qui repose sur les taux de réponse différentiels obtenus pour chacun des sous-projets et pour chacune des grandes régions géographiques (Montréal/ Hors Montréal).

Le tableau 8 présente les facteurs de correction que nous avons retenus pour l'analyse.

Tableau 8: Facteurs de correction pour chacun des sous-projets

Sous-projets:	Montréal	Hors Montréal
Population de 16 ans et plus	961/637	1044/745
Population des 16-37ans ayant fait des études post-secondaires	550/396	600/498

Pour des raisons purement pratiques, nous avons ramené notre échantillon corrigé au nombre de questionnaires complétés dans chacun des sous-projets (1382 et 894).

Enfin, mentionnons qu'à l'analyse nous avons quasi abandonné la distinction des sous-projets en faisant une poststratification qui regroupe les 16-37 ans ayant fait des études postsecondaires (qui se retrouvent

dans les deux sous-projets) et les autres du premier sous-projet. Cette poststratification nous permettra alors une meilleure précision dans le cas des 16 à 37 ans ayant fait des études postsecondaires et une comparaison plus facile avec le reste de la population.

4. Degré de précision

Le degré de précision des données obtenues s'établit à ± 2,7% (1er sous-projet) et à ± 3,3% (2° sous-projet). Dans le cas de notre poststratification, les informations des 16-37 ans ayant fait des études postsecondaires sont précises à ± 2,8% et celles des autres à ± 3,1%.

ANNEXE 2

Questionnaire

Aide financière aux

étudiants du post-secondaire

- population générale -

NOTE A L'INTERVIEWER: Inscrire à la marge l'âge de la personne sélectionnée

1. A votre connaissance, existe-t-il des programmes gouvernementaux qui visent à aider financièrement les étudiants qui fréquentent le collège ou l'université?

Oui.	1	
Non → PASSEZ A 3.	2	(25)
Ne sait pas → PASSEZ A 3.	8	
	9	

2. Avez-vous déjà demandé une aide gouvernementale pour poursuivre vos études post-secondaires, c'est-à-dire collégiales ou universitaires ou connaissez-vous quelqu'un d'autre qui ait demandé une telle aide?

Oui.	1	
Non.	2	(26)
Ne sait pas.	8	
	9	

3. A) A votre avis, qui devrait payer ce qu'il en coûte pour fréquenter le collège ou l'université, c'est-à-dire les frais de scolarité, d'hébergement et de livres?

Parmi les formules suivantes, laquelle souhaiteriez-vous?...

... que les gouvernements assument la plus grande partie des frais → PASSEZ A 4	1	
... que les gouvernements apportent leur aide compte tenu de la situation financière de l'étudiant ou de ses parents	2	(27)
... que les gouvernements n'apportent aucune aide → PASSEZ A 4 . .	3	
Ne sait pas → PASSEZ A 4.	8	
	9	

3. B) Qui devrait payer la partie des frais non couverts par l'aide gouvernementale?...

... L'étudiant lui-même.	1	
... Les parents	2	
... L'etudiant et ses parents	3	(28)
Ne sait pas	8	
	9	

4. Si le gouvernement offre une aide financière aux étudiants, quelle forme cette aide devrait-elle prendre?...

... La forme d'un prêt remboursable.	1	
... La forme d'une bourse non remboursable	2	
... Une combinaison de ces deux possibilités . . .	3	(29)
Ne sait pas.	8	
	9	

5. Selon vous, le montant offert aux étudiants de collège ou d'université devrait-il tenir compte...

... du revenu de l'étudiant et de ses parents . . .	1	
... du revenu des parents seulement	2	
... du revenu de l'étudiant seulement.	3	
... d'aucun de ces revenus.	4	(30)
Ne sait pas	8 9	

6. **NOTE A L'INTERVIEWER:** Voir à la marge si le répondant a entre 16 et 37 ans. Si oui, passez à 7. Sinon, posez la question suivante.

Avez-vous un fils ou une fille qui a poursuivi des études de niveau post-secondaire, c'est-à-dire de niveau collégial ou universitaire?

Oui.	1	
Non.	2	
Ne sait pas.	8 9	(31)

PASSEZ A LA Q. 32

7. Avez-vous déjà fréquenté un etablissement d'enseignement post-secondaire, c'est-à-dire un collège, un cegep ou une université? (A TEMPS PLEIN)

Oui ——→ PASSEZ A 9.	1	
Non.	2	
Ne sait pas.	8 9	(32)

8. Pourquoi n'avez-vous pas poursuivi vos études au-delà du niveau secondaire?...

	Oui	Non	N.S.P.	
...parce que vous n'étiez pas intéressé à continuer	1	2	8	☐ (33)
...parce que vous préfériez travailler plutôt que de continuer vos études	1	2	8	☐ (34)
...parce que vous ne pouviez satisfaire les critères d'admissibilité du cegep ou de l'université	1	2	8	☐ (35)
...parce que vos responsabilités personnelles et familiales vous en empêchaient	1	2	8	☐ (36)
...parce que le cours désiré n'était pas disponible	1	2	8	☐ (37)
...parce que la profession que vous aviez choisie ne demandait pas des études de niveau post-secondaire	1	2	8	☐ (38)
...parce que votre situation financière ne vous le permettait pas	1	2	8	☐ (39)
...parce que vous ne vouliez pas vous endetter	1	2	8	☐ (40)

PASSEZ A LA Q. 32

9. En mars dernier, étiez-vous étudiant à plein temps dans une institution d'enseignement post-secondaire, c'est-à-dire un collège, un cegep ou une université?

Oui	1	(41)
Non	2	
Ne sait pas	8	
	9	

10. Dans quelle municipalité avez-vous terminé vos études secondaires?

Nom de la municipalité: ______________

Comté : ______________

Province : ______________ (42-43)

Pays : ______________

11. Quel genre d'établissement d'enseignement post-secondaire fréquentez-vous actuellement (ou avez-vous fréquenté pour la dernière fois)?

Université	1	(44)
Cegep, école d'infirmières, collège classique, école normale	2	
Autre (PRECISEZ) ______________	3	
Ne sait pas	8	
	9	

12. Dans quel pays étaient situés les établissements d'enseignement post-secondaire que vous avez fréquentés à plein temps?

Au Canada (→ 13)	1	(45)
A l'extérieur du Canada → PASSEZ A 14	2	
Ne sait pas → PASSEZ A 14	8	
	9	

13. Dans quelle province?

Terre-Neuve	01
Ile du Prince Edouard	02
Nouvelle Ecosse	03
Nouveau Brunswick	04
Québec	05
Ontario	06
Manitoba	07
Saskatchewan	08
Alberta	09
Colombie Britannique	10
Yukon	11
Territoires du Nord-Ouest	12
Ne sait pas	97

(46-47)

(48-49)

(50-51)

14. Au total, combien d'années d'études post-secondaires avez-vous complétées?

Nombre d'années: ______________ (52-53)

Si encore étudiant, inscrire le nombre d'années complétées

15. En quelle année avez-vous débuté votre collège ou Cegep?

Année: ______________ (54-55)

NOTE A L'INTERVIEWER: Inscrire à la marge l'année du début des études post-secondaires.

16. En quelle année, avez-vous terminé

PASSEZ A 19 ← ☐ N'a pas encore terminé

Année: ______________ (56-57)

NOTE A L'INTERVIEWER: Inscrire à la marge l'année de la fin des études post-secondaires. Si "pas encore terminé", inscrire 1980.

17. Depuis la fin de vos études post-secondaires, avez-vous occupé un emploi à plein temps?

Oui	1	(58)
Non → PASSEZ A 19	2	
Ne sait pas → PASSEZ A 19	8	
	9	

18. Combien de mois se sont écoulés entre la fin de vos études post-secondaires et le moment où vous avez obtenu votre premier emploi à plein temps?

Nombre de mois: ______________ (59-60)

19. NOTE A L'INTERVIEWER: Voir à la marge si la différence entre l'année de début et l'année de la fin des études post-secondaires est égale à 1 ou 0. Si oui, rayez la partie B des questions suivantes. Sinon, posez les deux parties.

19. Les questions suivantes portent sur la façon dont vous avez financé vos études lorsque vous fréquentiez un établissement d'enseignement post-secondaire.

	PARTIE A (...la 1ère année de ces études)			PARTIE B (...au moins une des autres années de ces études)			
	Oui	Non	NSP	Oui	Non	NSP	
a) Vos parents vous ont-ils hébergé à la maison, ou ont-ils payé vos frais de subsistance à l'extérieur pendant.	1	2	8	1	2	8	(61) (62)
b) Vos parents vous ont-ils fourni suffisamment d'argent pour payer vos frais de scolarité pendant . . .	1	2	8	1	2	8	(63) (64)
c) Avez-vous travaillé pendant l'été et gagné au moins 300$ pour.	1	2	8	1	2	8	(65) (66)
d) Avez-vous travaillé à temps partiel pendant l'année scolaire en vue de payer vos frais pour	1	2	8	1	2	8	(67) (68)
e) Avez-vous obtenu une bourse d'études d'un programme gouvernemental ou une autre aide au mérite d'au moins 300$ pour . . .	1	2	8	1	2	8	(69) (70)
f) Vos études étaient-elles financées au moins partiellement par votre conjoint pendant.	1	2	8	1	2	8	(71) (72)
g) Avez-vous eu d'autres moyens que l'aide gouvernementale pour financer vos études comme des prêts ou des dons de parents pendant	1	2	8	1	2	8	(73) (74) 1 (75)

Pour célibataire, inscrire 2

2 7 9 2 (1-4)

(5-6)

(7-9)

20. Avez-vous déjà demandé un prêt ou une bourse afin de poursuivre des études post-secondaires?

Oui ——▶ PASSEZ A 22. 1
Non 2
Ne sait pas 8 (10)
9

21. Pourquoi n'en avez-vous pas demandé?...

	Oui	Non	NSP	
... Vous ne saviez pas que de tels programmes existaient	1	2	8	(11)
... Vous gagniez suffisamment d'argent en travaillant	1	2	8	(12)
... Vous ne vouliez pas vous endetter	1	2	8	(13)
... Vous n'y étiez pas admissible	1	2	8	(14)
... Vous ne pouviez obtenir suffisamment d'argent de cette source	1	2	8	(15)
... Autre (PRECISEZ)__________	1	2	8	(16)

PASSEZ A 32.

22. Avez-vous déjà reçu une aide financière d'un programme gouvernemental d'aide aux étudiants (un prêt ou une bourse)?

- Oui. 1
- Non → PASSEZ A 30 . . . . 2 (17)
- Ne sait pas → PASSEZ A 30 8
- 9

23. Etait-ce une aide non remboursable, telle une bourse?

- Oui. 1
- Non → PASSEZ A 25 . . . . 2 (18)
- Ne sait pas → PASSEZ A 25 8
- 9

24. L'avez-vous reçue...

... pour la première année du post-secondaire?

- Oui. 1
- Non. 2 (19)
- Ne sait pas. 8
- 9

(Si plus d'un an de post-secondaire - marge)

... pour au moins une des autres années de vos études?

- Oui. 1
- Non. 2 (20)
- Ne sait pas. 8
- 9

25. Etait-ce un prêt provenant d'un programme d'aide aux étudiants?

- Oui. 1
- Non → PASSEZ A 28 . . . . 2 (21)
- Ne sait pas → PASSEZ A 28 8
- 9

26 L'avez-vous reçu...

... pour la première année de post-secondaire?

- Oui. 1
- Non. 2 (22)
- Ne sait pas. 8
- 9

(Si plus d'un an de post-secondaire - marge)

... pour au moins une des autres années de vos études?

- Oui. 1
- Non. 2 (23)
- Ne sait pas. 8
- 9

27. Avez-vous eu de la difficulté à rembourser votre emprunt?

Oui	1	
Non	2	(24)
Ne sait pas	8	
	9	

28. Est-ce que l'aide gouvernementale que vous avez reçue vous a procuré des avantages dont vous n'auriez pu bénéficier autrement?

Oui	1	
Non → PASSEZ A 30	2	(25)
Ne sait pas → PASSEZ A 30	8	
	9	

29. Lesquels?...

	Oui	Non	NSP	
... vous n'auriez pas pu poursuivre vos études	1	2	8	(26)
... vous auriez dû travailler à temps partiel	1	2	8	(27)
... vous avez eu à recourir moins souvent à vos parents	1	2	8	(28)
... vous avez pu vous inscrire au cours et à l'établissement que vous préfériez	1	2	8	(29)
... vous avez pu améliorer et changer votre mode de vie	1	2	8	(30)
... autre (PRECISEZ)________________	1	2	8	(31)

30. Avez-vous déjà eu des difficultés avec les programmes d'aide financière aux étudiants?

Oui	1	
Non → PASSEZ A 32	2	(32)
Ne sait pas → PASSEZ A 32	8	
	9	

31. Quels genres de difficultés avez-vous rencontrées?...

	Oui	Non	NSP	
... pas suffisamment de renseignements	1	2	8	(33)
... une longue période d'attente	1	2	8	(34)
... des montants insuffisants	1	2	8	(35)
... vous n'étiez pas considéré comme étant à votre propre charge	1	2	8	(36)
... des difficultés à obtenir de l'aide pour étudier à l'extérieur de la province ou du pays	1	2	8	(37)
... autres (PRECISEZ)________________	1	2	8	(38)

32. On a proposé certains changements aux programmes gouvernementaux d'aide financière aux étudiants. Je voudrais que vous me disiez si vous êtes tout-à-fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou tout-à-fait en désaccord avec chacun des énoncés suivants.

	Tout-à-fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout-à-fait en désaccord	
a) Afin de réduire le montant d'aide financière accordé aux étudiants, il faudrait leur offrir davantage de possibilités de travailler à temps partiel	1	2	3	4	☐ (39)
b) Le gouvernement devrait offrir de l'aide non seulement aux étudiants à plein temps, mais également aux étudiants à temps partiel	1	2	3	4	☐ (40)
c) Les modalités de remboursement des emprunts devraient tenir compte des moyens financiers de l'emprunteur	1	2	3	4	☐ (41)
d) Seuls les étudiants ayant réussi devraient avoir le privilège de ne rembourser qu'une partie de leur emprunt	1	2	3	4	☐ (42)

33. Maintenant quelques questions d'un ordre plus général. Combien d'années de scolarité avez-vous complétées au total?

Nombre d'années: ______________ (43-44)

34. Combien d'années de scolarité votre père a-t-il complétées au total?

Nombre d'années: ______________ (45-46)

35. Combien d'années de scolarité votre mère a-t-elle complétées au total?

Nombre d'années: ______________ (47-48)

36. Quelle est votre langue maternelle, c'est-à-dire la première langue que vous avez apprise et que vous comprenez encore?

Français. 1
Anglais 2
Autre 3 (49)
8
9

37. Quel est le nom de votre emploi ou le titre de votre poste? (50-53)

____

Quel genre de travail faites-vous?

____

☐ étudiant

38 A combien s'est élevé votre revenu familial pour l'année 1979 avant impôts et déductions? (54-55)

$____________________

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

ANNEXE 3

QUELQUES TABLEAUX RELIES A L'ANALYSE

Tableau 1: Typologie des sources de financement utilisées par les répondants de 16 à 37 ans au cours de leurs études - Version longue -

Sources:	Fréquence (%)
Parents - Hébergement et subsistance / Parents - Frais de scolarité / Travail d'été	15,6%
Parents - Hébergement et subsistance / Parents - Frais de scolarité	11,7%
Parents - Hébergement et subsistance / Parents - Frais de scolarité / Travail d'été / Travail à temps partiel	11,5%
Parents - Hébergement et subsistance / Travail d'été / Travail à temps partiel	8,2%
Aide financière gouvernementale / Parents - Hébergement et subsistance / Parents - Frais de scolarité / Travail d'été	6,7%
Parents - Hébergement et subsistance / Travail d'été	5,2%
Aide financière gouvernementale / Parents - Hébergement et subsistance / Travail d'été -	4,6%
Aide financière gouvernementale / Travail d'été	4,4%
Aide financière gouvernementale / Parents - Hébergement et subsistance / Parents - Frais de scolarité	4,4%
Aide financière gouvernementale / Parents - Hébergement et subsistance / Travail d'été / Travail à temps partiel	4,1%
Aide financière gouvernementale / Parents - Hébergement et subsistance / Parents - Frais de scolarité / Travail d'été / Travail à temps partiel	3,8%
Aide financière gouvernementale / Travail d'été / Travail à temps partiel	3,7%
Travail d'été / Travail à temps partiel	3,5%
Aide financière gouvernementale / Parents Hébergement et subsistance	1,6%
Parents - Hébergement et subsistance / Parents - Frais de scolarité / Travail à temps partiel	1,5%

(SUITE SUR LA PAGE SUIVANTE)

Tableau 1 (Suite)

Sources:	Fréquence (%)
Travail d'été	1,5%
Aide financière gouvernementale	1,5%
Travail à temps partiel	,4%
Autres	6,1%
TOTAL:	100,0% (N: 1220)

Tableau 2: Formules d'aide souhaitées et formes que cette aide devrait prendre pour les autres que les 16-37 ans ayant un postsecondaire (% horizontaux)

Formules	Prêt remboursable	Bourse non remboursable	Les deux	
Les gouvernements assument la plus grande partie des frais	20,5%	33,6%	45,9%	(N: 344)
Les gouvernements apportent leur aide, l'étudiant paie la partie des frais non couverts	26,5%	14,2%	59,3%	(N: 77)
Les gouvernements apportent leur aide, les parents paient la partie des frais non couverts	37,1%	27,3%	35,6%	(N: 76)
Les gouvernements apportent leur aide, l'étudiant et ses parents paient la partie des frais non couverts	28,6%	13,2%	58,2%	(N: 437)
Les gouvernements n'apportent aucune aide	60,8%	23,2%	16,0%	(N: 23)

Tableau 3: Formules d'aide souhaitées et formes que cette aide devrait prendre pour les 16-37 ans ayant un postsecondaire (% horizontaux)

Formules	Prêt remboursable	Bourse non remboursable	Les deux	
Les gouvernements assument la plus grande partie des frais	8,3%	22,7%	69,1%	(N: 386)
Les gouvernements apportent leur aide, l'étudiant paie la partie des frais non couverts	14,5%	15,7%	69,8%	(N: 7)
Les gouvernements apportent leur aide, les parents paient la partie des frais non couverts	9,7%	20,5%	69,8%	(N: 222)
Les gouvernements apportent leur aide, l'étudiant et ses parents paient la partie des frais non couverts	12,8%	12,5%	74,7%	(N: 45)
Les gouvernements n'apportent aucune aide	50,0%	41,7%	8,3%	(N: 557)

Tableau 4: Formes d'aide souhaitées par les autres que les 16-37 ans ayant un post-secondaire

Formes d'aide	Moins de 25 ans	25 à 39 ans	40 ans et plus
Prêt remboursable	12,5%	25,8%	34,0%
Bourse non remboursable	27,2%	17,8%	21,4%
Les deux	60,3%	56,4%	44,6%
TOTAL:	100,0% (N: 241)	100,0% (N: 279)	100,0% (N: 478)

Tableau 5: Formes d'aide souhaitées par les 16-37 ans ayant un postsecondaire selon la langue maternelle

Formes d'aide	Français	Anglais	Autre
Prêt remboursable	11,0%	18,6%	13,4%
Bourse non remboursable	16,2%	17,4%	21,2%
Les deux	72,8%	64,0%	65,4%
TOTAL:	100,0% (N: 1080)	100,0% (N: 75)	100,0% (N: 80)

Tableau 6: Formules d'aide souhaitées par le type de revenu retenu comme critère d'éligibilité aux programmes d'aide aux étudiants (autres que les 16-37 ans ayant un postsecondaire)

Formules	Revenu des parents et de l'étudiant	Revenu des parents	Revenu de l'étudiant	Aucun des revenus
Les gouvernements assument la plus grande partie	26,7%	31,9%	52,5%	39,0%
Les gouvernements apportent leur aide, l'étudiant paie les frais non couverts	6,7%	3,2%	15,7%	8,2%
Les gouvernements apportent leur aide, les parents paient les frais non couverts	7,6%	17,9%	2,8%	4,8%
Les gouvernements apportent leur aide, l'étudiant et les parents paient les frais non couverts	57,6%	44,1%	26,6%	42,3%
Les gouvernements n'apportent aucune aide	1,4%	3,0%	2,4%	5,7%
TOTAL:	100,0% (N: 427)	100,0% (N: 186)	100,0% (N: 256)	100,0% (N: 110)

Tableau 7: Formes d'aide souhaitées et types de revenu retenus comme critère d'éligibilité aux programmes d'aide aux étudiants (autres que les 16-37 ans ayant un postsecondaire)

Formes d'aide	Revenu des parents et de l'étudiant	Revenu des parents seulement	Revenu de l'étudiant	Aucun des revenus
Prêt remboursable	27,9%	37,9%	20,3%	12,9%
Bourse remboursable	15,9%	20,8%	24,0%	35,8%
Les deux	56,2%	41,3%	55,7%	51,3%
TOTAL:	100,0% (N: 442)	100,0% (N: 187)	100,0% (N: 229)	100,0% (N: 110)

Tableau 8: Formes d'aide souhaitées et types de revenu retenus comme critère d'éligibilité aux programmes d'aide aux étudiants (16-37 ans ayant un postsecondaire)

Formes d'aide	Revenu des parents et de l'étudiant	Revenu des parents seulement	Revenu de l'étudiant	Aucun des revenus
Prêt remboursable	14,9%	12,8%	7,4%	12,2%
Bourse remboursable	10,8%	18,7%	20,0%	27,6%
Les deux	74,3%	68,5%	72,6%	60,2%
TOTAL:	100,0% (N: 504)	100,0% (N: 137)	100,0% (N: 480)	100,0% (N: 107)

ANNEXE 4

QUELQUES TABLEAUX INTERESSANTS

N.B.: On prendra note que les tableaux qui suivent sont fonction des sous-projets plutôt que de la distinction entre les répondants de 16 à 37 ans ayant un postsecondaire et les autres (cf. introduction).

Tableau 1: Années de scolarité moyenne du père et de la mère selon le niveau d'études des répondants de 16 ans et plus (Q.33, Q.34 et Q.35)

Niveau d'études	Scolarité moyenne du père	Scolarité moyenne de la mère
Secondaire et moins	5.8 années (N:485)	6.4 années (N:507)
Collégial	8.5 années (N:439)	8.3 années (N:451)
Universitaire	10.4 années (N:183)	9.8 années (N:189)
TOTAL:	7.6 années (N:1107)	7.7 années (N:1146)

(Répondants au premier sous-projet seulement)

Tableau 2: Régions où les répondants âgés de 16 à 37 ans ayant une scolarité collégiale ou universitaire ont terminé leurs études secondaires (Q.10)

Régions administratives	Fréquence (%) (répondants du second sous-projet seulement)
Bas St-Laurent, Gaspésie	4,0
Saguenay, Lac St-Jean	4,3
Québec	16,7
Trois-Rivières	8,6
Cantons de l'Est	5,7
Montréal	48,6
Outaouais	3,7
Nord Ouest	1,2
Côte Nord	1,3
Hors Québec	5,9
TOTAL:	100,0% (N: 894)

Tableau 3: Lieu des études postsecondaires des répondants âgés de 16 à 37 ans ayant une scolarité collégiale ou universitaire (Q.12/Q.13)

Lieu	Fréquence (%) (répondants du deuxième sous-projet seulement)
Au Québec	92,1
Ailleurs au Canada	2,7
Dans d'autres pays	3,2
Au Québec et ailleurs au Canada	1,6
Au Québec et dans d'autres pays	,5
TOTAL:	100,0% (N: 881)

Tableau 4: Distribution des répondants âgés de 16 à 37 ans ayant un postsecondaire selon la période de fin d'études postsecondaires (Q.16)

	Fréquence (%) (répondants du deuxième sous-projet seulement)
Avant 1966	5,0
Entre 1966 et 1974	28,1
Après 1974	66,9
TOTAL:	100,0% (N: 894)

Tableau 5: Distribution des répondants selon leur langue maternelle et la période de la fin de leurs études postsecondaires (Q.16 et Q.36)

	Avant 1966	Entre 1966 et 1974	Après 1974
Français	90,7%	85,1%	88,8%
Anglais	6,9%	6,7%	5,5%
Autres	2,4%	8,3%	5,7%
TOTAL:	100,0% (N: 45)	100,0% (N: 251)	100,0% (N: 597)

- Tableau non significatif -

(répondants du deuxième sous-projet seulement)

Tableau 6: Distribution des répondants selon la région où ils ont terminé leurs études secondaires et la période de la fin de leurs études postsecondaires

(Q.10 et Q.16)

Régions administratives	Avant 1966	Entre 1966 et 1974	Après 1974
Bas St-Laurent, Gaspésie	4,2%	5,0%	3,6%
Saguenay, Lac St-Jean	4,2%	6,0%	3,5%
Québec	19,0%	16,4%	16,6%
Trois-Rivières	13,4%	9,8%	7,7%
Cantons de l'Est	6,2%	7,7%	4,9%
Montréal	26,2%	38,7%	54,3%
Outaouais	8,6%	3,4%	3,5%
Nord-Ouest	0	1,5%	1,1%
Côte Nord	2,1%	0	1,7%
Hors Québec	14,1%	11,6%	2,9%
TOTAL:	100,0%	100,0%	100,0%
	(N: 45)	(N: 251)	(N: 598)

(Répondants du deuxième sous-projet seulement)

Tableau 7: Dernier établissement postsecondaire fréquenté par les répondants selon les périodes de fins de leurs études postsecondaires (Q.16 et Q.11)

Etablissement	Avant 1966	Entre 1966 et 1974	Après 1974
Université	37,2%	44,9%	39,4%
CEGEP, école d'infirmière, collège classique, école normale	51,8%	48,7%	57,8%
Autres	11,8%	6,4%	2,8%
TOTAL:	100,0%	100,0%	100,0%
	(N: 44)	(N: 249)	(N: 594)

(répondants du deuxième sous-projet seulement)

Tableau 8: Distribution des répondants selon le lieu de leurs études postsecondaires et la période de la fin de leurs études postsecondaires
(Q.12/Q.13 et Q.16)

Lieu	Avant 1966	Entre 1966 et 1974	Après 1974
Au Québec	83,5%	85,4%	93,7%
Ailleurs au Canada	6,9%	4,1%	2,8%
Dans d'autres pays	7,2%	8,2%	,7%
Au Québec et ailleurs au Canada	0	1,9%	1,8%
Au Québec et dans d'autres pays	2,4%	,4%	1,0%
TOTAL:	100,0%	100,0%	100,0%
	(N: 45)	(N: 251)	(N: 598)

(répondants du deuxième sous-projet seulement)

Tableau 9: Distribution des répondants selon qu'ils ont demandé ou non un prêt ou une bourse pour poursuivre leurs études postsecondaires et selon la période de la fin de leurs études postsecondaires (Q.16 et Q.20)

	Avant 1966	Entre 1966 et 1974	Après 1974
Ont demandé un prêt ou une bourse	53,1%	51,1%	44,0%
N'ont pas demandé un prêt ou une bourse	46,9%	48,9%	58,0%
TOTAL:	100,0%	100,0%	100,0%
	(N: 45)	(N: 251)	(N: 598)

- Tableau non significatif -

(répondants du deuxième sous-projet seulement)

Tableau 10: Distribution des répondants selon qu'ils ont ou non reçu de l'aide financière d'un programme gouvernemental et selon la période de la fin de leurs études postsecondaires (Q.16 et Q.22)

	Avant 1966	Entre 1966 et 1974	Après 1974
Ont reçu de l'aide financière	91,0%	79,1%	76,2%
N'ont pas reçu d'aide financière	9,0%	20,9%	23,8%
TOTAL:	100,0%	100,0%	100,0%
	(N: 54)	(N: 129)	(N: 265)

- Tableau non significatif -

(répondants du deuxième sous-projet seulement)

Tableau 11: Distribution des répondants selon qu'ils ont eu des difficultés avec les programmes d'aide financière aux étudiants et la période de la fin de leurs études postsecondaires (Q.16 et Q.30)

	Avant 1966	Entre 1966 et 1974	Après 1974
Ont eu des difficultés	23,8%	32,7%	34,6%
N'en ont pas eu	76,2%	67,3%	65,4%
TOTAL:	100,0%	100,0%	100,0%
	(N: 25)	(N: 31)	(N: 265)

- Tableau non significatif -

(répondants du deuxième sous-projet seulement)

Tableau 12: Genre d'établissement d'enseignement postsecondaire fréquenté par les répondants selon la période de fin d'études postsecondaires et le temps écoulé avant que n'ait été obtenu le premier emploi à temps plein (Q.11,Q.16 et Q.18)

	Moins de 2 semaines			De 2 semaines à 3 mois			4 mois et plus		
Etablissement	Avant 1966	Entre 1966 et 1974	Après 1974	Avant 1966	Entre 1966 et 1974	Après 1974	Avant 1966	Entre 1966 et 1974	Après 1974
Université	32,9%	53,7%	48,1%	40,2%	40,1%	32,1%	45,4%	40,8%	50,9%
CEGEP, école d'infirmière, collège classique, école normale	59,1%	40,5%	47,8%	43,0%	50,9%	63,1%	54,6%	55,6%	49,1%
Autres	7,9%	5,8%	4,1%	16,8%	9,1%	4,8%	0	3,6%	0
TOTAL:	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	(N: 12)	(N: 86)	(N: 117)	(N: 23)	(N: 101)	(N: 88)	(N: 7)	(N: 52)	(N: 67)

- Tableau non significatif -

(répondants du deuxième sous-projet seulement)

Tableau 13: Difficultés à avoir rembourser l'emprunt obtenu d'une source d'aide financière gouvernementale par les répondants selon le temps écoulé avant qu'ils n'aient obtenu leur emploi à temps plein (Q.18 et Q.30)

	Moins de 2 semaines	De 2 semaines à 3 mois	4 mois et plus
Ont eu de la difficulté à rembourser leur emprunt	10,0%	6,1%	15,2%
N'en n'ont pas eu	90,0%	93,9%	84,8%
TOTAL:	100,0%	100,0%	100,0%
	(N: 71)	(N: 81)	(N: 41)

- Tableau non significatif -

(répondants du deuxième sous-projet seulement)

Tableau 14: Distribution des répondants selon la région où ils ont terminé leurs études secondaires et leur langue maternelle (Q.10 et Q.36)

Régions administratives	Français	Anglais	Autres
Bas St-Laurent, Gaspésie	92,2%	7,8%	0
Saguenay, Lac St-Jean	4,5%	5,9%	0
Québec	17,8%	16,4%	0
Trois-Rivières	9,5%	3,6%	0
Cantons de l'Est	6,0%	3,8%	3,3%
Montréal	48,6%	46,3%	51,9%
Outaouais	3,6%	7,1%	1,7%
Nord-Ouest	1,2%	1,8%	0
Côte Nord	1,5%	0	0
Hors Québec	3,0%	9,8%	43,1%
TOTAL:	100,0%	100,0%	100,0%
	(N: 785)	(N: 52)	(N: 56)

(répondants du deuxième sous-projet seulement)

Tableau 15: Genre d'établissement d'enseignement post-secondaire fréquenté par les répondants selon la langue maternelle (Q.11 et Q.36)

Etablissement	Français	Anglais	Autres
Université	38,8%	57,5%	53,8%
CEGEP, école d'infirmière collège classique, école normale	57,2%	38,6%	38,3%
Autres	4,0%	3,9%	7,9%
TOTAL:	100,0%	100,0%	100,0%
	(N: 781)	(N: 51)	(N: 55)

(répondants du deuxième sous-projet seulement)

Tableau 16: Distribution des répondants selon le lieu où étaient situés les établissements d'enseignement postsecondaire qu'ils ont fréquentés à plein temps et selon leur langue maternelle (Q.12/Q.13 et Q.36)

Lieu	Français	Anglais	Autres
Nouvelle-Ecosse	0	1,9%	0
Nouveau-Brunswick	0,8%	1,9%	0
Québec	95,2%	86,7%	71,4%
Ontario	1,7%	3,8%	5,4%
Manitoba	0	1,9%	1,8%
Alberta	0,1%	0	1,8%
Colombie-Britannique	0,1%	0	0
A l'extérieur du Canada	2,1%	3,8%	19,6%
TOTAL:	100,0% (N: 787)	100,0% (N: 52)	100,0% (N: 56)

(répondants du deuxième sous-projet seulement)

Tableau 17: Distribution des répondants qui occupé ou non un emploi à temps plein selon la langue maternelle (Q.17 et Q.36)

	Français	Anglais	Autres
Ont occupé un emploi à temps plein	75,9%	75,7%	68,5%
N'ont pas occupé un emploi à temps plein	24,1%	24,3%	31,5%
TOTAL:	100,0%	100,0%	100,0%
	(N: 645)	(N: 47)	(N: 44)

- Tableau non significatif -

(répondants du deuxième sous-projet seulement)

Tableau 18: Distribution des répondants selon le temps écoulé entre leur premier emploi à temps plein et la fin de leurs études postsecondaires par langue maternelle (Q.18 et Q.36)

	Français	Anglais	Autres
Moins de 2 semaines	38,4%	47,8%	34,4%
De 2 semaines à 3 mois	38,6%	32,9%	39,4%
4 mois et plus	23,0%	19,2%	26,3%
TOTAL:	100,0%	100,0%	100,0%
	(N: 491)	(N: 36)	(N: 30)

- Tableau non significatif -

(répondants du deuxième sous-projet seulement)